

BROCHURE TECHNIQUE

CHAMPIONNAT NATIONAL PAR EQUIPES FEDERAL 2 / FEDERAL 3

GYMNASTIQUE FEMININE

3-4 et 5 Juillet 2015

SEYSSUEL



Championnat National de Gymnastique Féminine par équipes

Seyssuel
3-4-5 juillet 2015



Révéler la passion qui vous anime.



LA FÉDÉRATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE FRANCE

UNE FÉDÉRATION AFFINITAIRE MULTI-ACTIVITÉS



Créée en 1898, La Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) développe et propose **des activités liées aux domaines sportifs, artistiques et culturels, des activités socio-éducatives ainsi que des actions de loisir pour tous**. Forte de ses 230 000 licenciés et 1650 associations affiliées, la FSCF encourage l'accès à la pratique de ses activités sous toutes ses formes : **initiation, découverte, loisir et/ou compétition**.

Reconnue d'utilité publique, la FSCF est ouverte à tous sans distinction, dans le respect des idées, des possibilités et des particularités de chacun.

La Fédération Sportive et Culturelle de France **organise de nombreuses compétitions, manifestations et autres rencontres** toutes placées sous le signe de la convivialité et animées par la même ambition, celle du partage et de l'épanouissement dans la pratique de son activité.

Outre les activités qu'elle propose, la FSCF **favorise la formation des bénévoles et des professionnelles** (Brevets fédéraux, BAFA/BAFD, Brevets professionnels, Certificats de qualification, etc). La Fédération développe ainsi depuis de nombreuses années un programme de formation ambitieux tant pour l'encadrement bénévole que professionnel.

LE PROJET ÉDUCATIF DE LA FSCF

La Fédération Sportive et Culturelle de France défend un projet éducatif basé sur des valeurs universelle et humanistes. A travers ses différentes pratiques et actions qu'elle propose, la fédération vise à l'épanouissement harmonieux de la Personne dans toutes ses dimensions.

Dans cet esprit la Fédération Sportive et Culturelle de France fonde ses objectifs éducatifs essentiellement sur des valeurs d'ouverture, de respect, d'autonomie, des responsabilités et de solidarité.

// CHIFFRES CLES

- Plus de 230 000 détenteurs d'une licence.
- 1 650 associations affiliées.
- Une présence dans 82 départements métropolitains ainsi qu'en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion et en Polynésie Française et dans 21 ligues régionales.
- 40 000 responsables bénévoles.
- 18 000 participants aux manifestations nationales.
- 50 compétitions ou rencontres nationales organisées chaque année.
- 14 000 stagiaires sur l'ensemble du territoire.
- 1 700 formateurs.
- 1 800 stagiaires BAFA/BAFD.



LE MOT DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL



Portée par des valeurs de générosité et d'ouverture à tous, la Fédération Sportive et Culturelle de France organise chaque année plus de 50 manifestations sportives et culturelles parmi lesquelles le championnat national par équipes, catégories « Fédéral 2 et Fédéral 3 » de gymnastique féminine, organisé à Seyssuel par « Le Sporting Club de Seyssuel » (38).

Depuis plus de 110 ans, la Fédération accueille plusieurs milliers de participants dans le respect de la personne humaine dans toutes ses dimensions.

A l'heure où les valeurs de solidarité et de fraternité ont tout leur sens, je souhaite que le respect constitue le socle de nos rassemblements. Qu'il soit le ciment indispensable pour que l'individualisme et le repli sur soi ne l'emportent pas sur le collectif et l'attention portée aux autres.

Je souhaite aussi, au-delà des principes de rencontre et de partage, que nos manifestations représentent le vivre ensemble cher à notre institution. Qu'elles demeurent des lieux privilégiés où chacun des participants, pratiquants, responsables et membres des commissions techniques nationales, arbitres, juges, jurés et spectateurs gardent le souvenir d'amitié forte et de joie partagées en cohérence avec les finalités fédérales.

Au nom du comité directeur, je félicite et je remercie chaleureusement tous ceux qui ont pris une part active dans la préparation de cet événement : le comité d'organisation de « Le Sporting Club de Seyssuel », pour son implication et son travail, les nombreux bénévoles pour leur investissement, les partenaires publics ou privés pour leur accompagnement.

Bon week-end à tous !

Christian Babonneau

LE MOT DE L'AUMONIER FÉDÉRAL



Chers amis,

A quoi vous inviter en cette année 2015, une année marquée par de profonds changements à tous les niveaux de la fédération ? Vous allez vivre des rassemblements fédéraux et des activités de toutes sortes.

Oui, à quoi vous inviter ?

Chacun d'entre vous est animé par le souci de favoriser, quelles que soient ses croyances, le respect des valeurs chères à la FSCF qui font partie du « projet éducatif » et que le GPS vous propose de privilégier, chaque fois que vous vous donnez le temps de réfléchir à votre action. Nous sommes en effet tous persuadés que nous avons mission d'aider les jeunes de nos associations à mettre en œuvre à travers le sport ou l'activité culturelle qu'ils pratiquent, la manière de grandir demain, en hommes et en femmes, et s'ils le veulent en chrétiens.

Les rassemblements fédéraux sont un peu comme des points d'orgue du travail auquel vous vous consacrez, tout au long de l'année. Je vous souhaite de les vivre dans la fête, la joie et la bonne humeur.

Mais je vous souhaite aussi qu'à la suite de toutes ces rencontres sportives ou culturelles, vous puissiez prendre le temps d'évaluer vos actions et de vous dire entre vous, avec vos responsables et peut-être aussi avec les jeunes eux-mêmes, pourquoi vous faites ce que vous faites, et pourquoi vous le faites : une sorte de lecture de vos actions, appelée le plus souvent « relecture ».

Je me réjouis avec vous de la joie et du plaisir que vous prendrez à vous partager ces moments de bonheur. En toute amitié.

Louis-Michel Renier

CONSIGNES GENERALES

Chaque Association doit OBLIGATOIREMENT se présenter à l'Accueil pour retirer son DOSSIER (*même les associations arrivant le samedi*) qui contient le BON de RETRAIT du DOSSIER COMPETITION, sans lequel elle ne pourra pas participer aux Championnats. En cas d'arrivée le Samedi, l'accueil se fera sur le site du gymnase de votre première équipe.

Les membres du Jury doivent également se présenter à l'Accueil et se faire pointer auprès des responsables juges de la commission nationale.

ATTENTION ! Les juges ne venant pas se faire pointer le vendredi sont priés de téléphoner à Geneviève Cariou au 06.65.19.97.58 pour confirmer leur participation avant 20 heures le vendredi.

Associations et Membres du Jury doivent indiquer

leur N° d'Affectation

Retenez bien ce numéro qui vous sera utile durant tout le weekend.

L'accès des salles de compétition sera interdit le vendredi

L'Atrium

Chemin des cures

38200 SEYSSUEL

Téléphone de l'Accueil :

07 82 86 31 67

Cette ligne ne sera ouverte que pendant la durée du championnat

1. DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS

1.1 VENDREDI 3 JUILLET

- 15 h : Accueil des associations et des juges à l'Atrium à Seyssuel.
- 17 h 15 : Rassemblement des championnes 2014 devant la mairie.
- 17 h30: Réception et remise des Trophées Charles Boursier et Charles Manceau devant la mairie.
- 20 h : Réunion du comité technique à l'accueil
- 21 h 00 : Réunion des **Responsables d'Agrès** et **Secrétaires d'Agrès** à l'accueil
(présence indispensable de tous)
- Réunion des référents juges par agrès (sur invitation de la présidente du jury)

1.2 SAMEDI 4 JUILLET

- A partir de 8 h : **FEDERAL 2 AINEES**
Gymnase du collège,
79 Montée Bon Accueil
38200 Seyssuel
- A partir de 8 h : **FEDERAL 3 AINEES**
Gymnase
Allée des sports
38780 Estrablin
- A partir de 8 h30: **FEDERAL 2 JEUNESSES**
Halle Sportive,
48 rue de la Corderie
69300 St Romain en Gal
- A partir de 8 h **FEDERAL 3 JEUNESSES**
Gymnase du lycée
Rue de la grande plaine
69300 St Romain en Gal

SECRETARIAT DE COMPETITION :

Halle Sportive,
48 rue de la Corderie
69300 St Romain en Gal

1.2 SAMEDI 4 JUILLET

- 21 h : **Fête de Nuit**
Stade des cures, chemin des cures
38200 SEYSSUEL
- 21 h : **REPAS OFFICIEL** à l'Atrium,
Chemin des cures
38200 SEYSSUEL

1.3 DIMANCHE 5 JUILLET

- 10 h : **Accueil de toutes les associations sur le stade annexe**
Stade Etcheberry
144 Avenue Général Leclerc
38200 VIENNE
- 10 h 30 : **Festi'Fédé et cérémonie protocolaire** de remise des récompenses sur
le stade d'honneur
- 13 h 30 : Distribution des récompenses et des repas froids sur le stade de Foot.
Restauration des gyms, juges et officiels au stade : pique-nique
- 14 h : Affichage des résultats

1. MEMBRES OFFICIELS DE LA FEDERATION

Président général de la fédération	Christian BABONNEAU
Vice-président en charge des activités	Luc COTTALORDA
Vice-présidente de la fédération en charge de la coordination des activités « Gymniques et d'Expression »	Dominique JOLY
Membre du comité directeur de la fédération Déléguée à la gymnastique féminine	Annick DECERLE

2. MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE

Responsable de la C.N.G.F.	Marie-Noëlle COTTALORDA
Présidente du Jury	Geneviève CARIOU
Responsables Juges	Marie-Odile HANSSSENS Nathalie PENIN (JFF)
F2A	Maryvonne COMTE
F3A	Geminal FLORES
F2J	Elisabeth MORICET
F3J	
Festival	Dominique JOLY Elisabeth JEAN
<u>DIRECTEURS des CONCOURS :</u>	
Championnat F2A	Laure GARCIN VEYRET Youri DARBOURET
Championnat F3A	Elisabeth JEAN Christophe GIGLEUX
Championnat F2J	Marie Laure LOSANO Justine MANIGAUD
Championnat F3J	Claire DARIUS Monique SOURISSEAU
<u>RESPONSABLES du MATERIEL :</u>	
	Jean Marc LERAY Charly DENNEBOUY Jean PARISSÉ Marie Agnès DEHAENE
<u>SECRETARIAT :</u>	
	Pierre DIEBOLD Marie Christine JEAN Christian BANGRATZ Christine APPELGHEIM

HORAIRES

TABLEAUX RECAPITULATIFS

***En cas de désaccord
entre les tableaux récapitulatifs des horaires par club
et les horaires de chaque championnat,
SEULS CES DERNIERS FONT FOI.***

Horaires Fédéral F2-F3 SEYSSUEL 2015

N°	Association	Ville	CP	Horaire F2 A	Horaire F3A	Horaire F2J	Horaire F3J
68	LE PHENIX	ANDREZIEUX BOUTHEON	42			14H30-16H55	
21	CACSA GYM JEUNES	ANICHE	59		14H15-16H40	8H30-11H05	
49	BAYARD ARGENTAN GYMNASIQUE	ARGENTAN	61				13H45-16H10
85	UNION GYMNIQUE ARSACAISE	ARSAC	33			11H20-13H30	
75	ETOILE ATHISIENNE	ATHIS DE L'ORNE	61		10H50-13H15		
118	LA SPORTIVE	AUDINCOURT	25	14H30-16H55			
42	LES ABEILLES	BAILLEUL	59	11H05-13H30		17H10-19H35	
20	LA CITA	BESANCON	25				16H30-19H
4	LA BOUSBOTTE	BESANCON	25	14H30-16H55		8H30-11H05	
120	AURORE SPORTIVE BOULIEU	BOULIEU LES ANNONAY	7	8H15-10H50			16H30-19H
97	LA PERSEVERANTE	BOURG EN BRESSE	1		10H50-13H15		16H30-19H
78	LES AILES BERRUYÈRES	BOURGES	37		10H50-13H15		
119	SEMEUSES BERRUYERES	BOURGES				11H20-13H30	
99	LA FRATERNELLE	BOURGOIN JALLIEU	38	17H10-19H35		11H20-13H30	
66	PATRONAGE LAIQUE DE LA CAVALE BLANCHE	BREST	29				13H45-16H10
39	LES VAILLANTES	BRIGNAIS	69	11H05-13H30		17H10-19H35	
50	LA DOMRÉMY	BRUZ	35		8H-10H35		13H45-16H10
81	UNION CHABONNAISE	CHABONS	38		10H50-13H15		
57	L'EVEIL	CHALON SUR SAONE	71			17H10-19H35	
89	LA CHAMPIGNEULLAISE	CHAMPIGNEULLES	54	8H15-10H50			16H30-19H
43	ASSOCIATION MUSICALE ET SPORTIVE	CHARNAY LES MACON	71		14H15-16H40	8H30-11H05	
105	AVENIR GYMNASIQUE	CHEMILLE	49		14H15-16H40		
63	A.F.S.C.	CLUSES	74		16H55-19H20		
65	GYMNASIQUE RHODANIEENNE	CONDRIEU	69		14H15-16H40		8H-10H15
62	LA DAUPHINOISE	COUBLEVIE	38		8H-10H35	14H30-16H55	
56	LA BEAUMANOIR	DINAN	22		8H-10H35	14H30-16H55	
33	UNION GYMNIQUE DOLOISE	DOLE	39	17H10-19H35		8H30-11H05	
13	JEANNE D'ARC	EAUBONNE	95		16H55-19H20	8H30-11H05	
15	ASGE	ECOULANT	49	8H15-10H50			16H30-19H
86	JEUNE GARDE	ELOYES	88	11H05-13H30			
3	MOUETTES DU LAC	ENGHIEN LES BAINS	95		14H15-16H40		
55	ENTENTE GYMNIQUE DU GUIERS	ENTRE DEUX GUIERS	38		14H15-16H40	8H30-11H05	
45	L'ALERTE	EPINAL	88	14H30-16H55			8H-10H15
14	JEANNE D'ARC ESTAIROISE	ESTAIRES	59		8H-10H35		16H30-19H
79	PASSION GYM ESTRABLIN SEPTEME	ESTRABLIN	38		10H50-13H15		
46	ASSOCIATION SAINT DENIS	ESTREES SAINT DENIS	60		10H50-13H15		16H30-19H
117	ACCRO2GYM	FAVERGES	74				10H30-12H35
87	ENVOL	FEURS	42	8H15-10H50			16H30-19H
29	AUDACIEUSE NOTRE DAME DU MAS	FIRMINY	42		14H15-16H40		8H-10H15
34	SAINTE LOUIS RUCHE	FONTAINES SUR SAONE	69	17H10-19H35		8H30-11H05	
108	U.S.F.	FRELINGHIEN	59	14H30-16H55		8H30-11H05	
69	SENTINELLES DES ALPES	GRENOBLE	38		8H-10H35	14H30-16H55	
5	UNION SPORTIVE GRIGNOISE	GRIGNY	91		16H55-19H20		
115	OLYMPIC CLUB GRANGEAIS	GUILHERAND GRANGES	7	11H05-13H30		17H10-19H35	
44	CLUB DE GYMNASIQUE	HERMES	60		16H55-19H20		10H30-12H35
59	SAINTE JOSEPH	HOENHEIM	67			14H30-16H55	
113	POUR LA FRANCE	LA FLOTTE	17				13H45-16H10
35	JEANNE D'ARC	LA LANDE PATRY	61		16H55-19H20		
53	GYMNASIQUE CLUB	LA MULATIERE	69				10H30-12H35
60	LES BELLEDONNES	LA RAVOIRE	73				8H-10H15
2	ENTENTE GYMNIQUE DU FAUCIGNY	LA ROCHE SUR FORON	74				10H30-12H35
111	ETOILE SPORTIVE	LA ROCHEFOUCAULD	16	17H10-19H35		11H20-13H30	
109	L'ETENDARD	LA TALAUDIÈRE	42	8H15-10H50			13H45-16H10
64	AVANT GARDE TURRIPINOISE	LA TOUR DU PIN	38		8H-10H35	14H30-16H55	
58	LA JEANNE D'ARC	LALLAING	59		16H55-19H20		
47	ENFANTS DU PLESSIS	LANESTER	56	11H05-13H30		17H10-19H35	
82	AS CHEYLAROSE	LE CHEYLARD	7				8H-10H15
116	JEANNE D'ARC	LE COTEAU	42		16H55-19H20		
32	RAYON SPORTIF LIONNAIS	LE LION D'ANGERS	49	8H15-10H50			13H45-16H10
40	LES ALOUETTES GYM	LES HERBIERS	85			17H10-19H35	

Horaires Fédéral F2-F3 SEYSSUEL 2015

48	GENETS D'OR DU LIMOUSIN	LIMOGES	87		8H-10H35		13H45-16H10
92	SAINT LOUIS DE GONZAGUE	LIMOGES	87			11H20-13H30	
24	EQUIPES GYMNIQUES ADAMOISES	L'ISLE ADAM	95				16H30-19H
73	GROUPE AMICAL SAINT CÉCILE	LONGEVILLE EN BARROIS	54		10H50-13H15		
1	LUCE SPORT GYM	LUCÉ	28		10H50-13H15	17H10-19H35	
96	P.E.S.D.	LYON	69			11H20-13H30	
95	ELAN SPORTIF FEMININ	MACON	71				
51	JEANNE D'ARC	MAICHE	25	14H30-16H55			
67	EVEIL	MARANS	17		8H-10H35	14H30-16H55	
72	ESPERANCE MARCQ	MARCQ EN BAROEUL	59				8H-10H15
30	SAINT MICHEL SPORTS	MARQUETTE LEZ LILLE	59		16H55-19H20		10H30-12H35
10	ENTENTE NOTRE DAME DU MONT	MARSEILLE	13				10H30-12H35
25	LA BOURGUIGNONNE	MEURSAULT	21	11H05-13H30		17H10-19H35	
9	GYM CLUB	MONTALIEU VERCIEU	38				10H30-12H35
70	LA STEPHANOISE	MONTOIR DE BRETAGNE	44		14H15-16H40		
101	LES SCARABEES	MORANCEZ	28			14H30-16H55	
37	LA SAINT MICHEL	MORTEAU	25	17H10-19H35		8H30-11H05	
106	ARC EN CIEL	ORLIENAS	69	17H10-19H35			
114	LA PALAISIEENNE SPORTS	PALAISEAU	91		10H50-13H15		16H30-19H
104	NICOLAITE DE CHAILLOT	PARIS	75			17H10-19H35	
12	LES GYM'S DU PILAT	PELUSSIN	42	14H30-16H55			
98	LA SAINT LOUIS	POISSY	78		10H50-13H15		16H30-19H
88	JEUNE GARDE	POURRAIN	89			14H30-16H55	
17	RAYON D'OR	PUY GUILLAUME	63		14H15-16H40		
76	ESPOIR GYMNIQUE	REPLONGES	1				13H45-16H10
110	ELAN SPORTIF	RIVE DE GIER	42			11H20-13H30	
16	ASSOCIATION GYMNIQUE	ROCHE LA MOLIERE	42		8H-10H35		13H45-16H10
36	LES MOUETTES	ROYAN	17				13H45-16H10
41	LES LIBELLULES	SAINT ALBAN LEYSSE	73		14H15-16H40	8H30-11H05	
18	JEUNES SPORTIVES	SAINT CHAMOND	42	17H10-19H35		11H20-13H30	
90	AVANT-GARDE	SAINT ETIENNE	42	11H05-13H30		17H10-19H35	
77	JEUNESSE STEPHANOISE GYMNASTIQUE	SAINT ETIENNE DE MONTLUC	44				8H-10H15
61	SOCIÉTÉ GYMNIQUE BALDOMÉRIENNE	SAINT GALMIER	42	11H05-13H30			16H30-19H
38	LES BLEUETS DE MAURIENNE	SAINT JEAN DE MAURIENNE	73	11H05-13H30			16H30-19H
8	CHARTREUSE GYM	SAINT LAURENT DU PONT	38				10H30-12H35
22	ETOILE DE SAINT LEU GYMNASTIQUE	SAINT LEU LA FORET	95				13H45-16H10
27	UNION GYMNIQUE SAINT PAULOISE	SAINT PAUL LES DAX	40			14H30-16H55	
102	SAINT PIERRE SPORTS	SAINT PIERRE D'ALBIGNY	73	14H30-16H55			
94	ALERTE SPORTIVE	SAINT ROMAIN EN GAL	69	8H15-10H50			8H-10H15
52	AIGLONNE	SAINTE MENEHOULD	51		14H15-16H40		8H-10H15
84	ARC EN CIEL	SALINS LES BAINS	39			11H20-13H30	
7	LES ALOUETTES DES CHAMPS	SARCELLES	95		16H55-19H20		
11	AUS GYM	SCHILTIGHEIM	67	17H10-19H35		8H30-11H05	
31	SPORTING CLUB	SEYSSUEL	38				8H-10H15
80	ASSOCIATION DE LA MANDALLAZ	SILLINGY	74		16H55-19H20		
6	ARC EN CIEL - LA FARANDOLE	SORBIERS	42		8H-10H35		13H45-16H10
26	CERCLE SPORTIF SAINT MICHEL KOENIGSHOFFEN	STRASBOURG	67		8H-10H35		13H45-16H10
54	ALLIANCE SPORTIVE	TARARE	69				13H45-16H10
71	GYM DE THISE	THISE	25	8H15-10H50		14H30-16H55	
112	GYM THONES VALLEE	THONES	74				10H30-12H35
28	GYMNASTIQUE ESPÉRANCE	TOUL	54				10H30-12H35
23	UNION SPORTIVE	VALOGNES	50	8H15-10H50		17H10-19H35	
91	ETINCELLE	VERNAISON	69				10H30-12H35
103	LEGION VIENNOISE	VIENNE	38	14H30-16H55			
100	ETOILE	VOIRON	38	17H10-19H35		11H20-13H30	
74	LA VORAYSIENNE	VORAY SUR L'OGNON	70		10H50-13H15		16H30-19H
19	CERCLE SAINT LAURENT	WASSELONNE	67	14H30-16H55			

3. INSTRUCTIONS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS ET DES JUGES

DISCIPLINE et TENUE

- Les gymnastes sont priées de respecter les installations afin de conserver en excellent état les salles et terrains que la ville met à leur disposition.
- Il est interdit de consommer sur les plateaux de compétition.

L'importance et l'organisation d'une telle manifestation nécessitent le respect des consignes et des horaires établis, ceci dans l'intérêt de tous pour le bon déroulement de ces championnats.

TENUE VESTIMENTAIRE pour la compétition (cf. art 20.4 – page 32 – PF 2015)

Gymnastes

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe. *(les marques de fabrication peuvent être différentes).*
- Justaucorps en tissu non transparent, avec ou sans manches.
- Les bretelles de moins de 2 cm ne sont pas autorisées.
- L'échancrure ne doit pas dépasser l'aîne.
- Les justaucorps à bride, style danse, ne sont pas autorisés.
- Le port de bijoux (bracelet, collier, piercing, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) et alliances sont autorisées.
- Le port du strapping (bandage) est autorisé.
- Le port des maniques est autorisé.
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé.
- Le port de l'écusson n'est pas obligatoire. Pas de pénalité pour présence d'écusson sur certains justaucorps.

Entraîneurs

Pour toutes les festivités, SURVÊTEMENT aux couleurs de leur association ou tee-shirt blanc ou tee shirt ou débardeur aux couleurs de l'Association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices), chaussures à dominante blanche (voir tenue des moniteurs et monitrices : art 9.1 du PF 2015). (en F2 J chaussons de gymnastique obligatoires)

Juges

- Dames : ensemble blanc (jupe, robe ou pantalon) veste bleu marine
- Messieurs : pantalon gris, haut blanc, veste bleu marine

Pour tous, impérativement tennis ou chaussures de sport blanches (en F2 J chaussons de gymnastique obligatoires)

AUTORISATION PARENTALE

Pour toute gymnaste mineure, se munir de l'autorisation parentale permettant d'opérer en cas d'urgence.

CONTRÔLE DES POINTS

Celui-ci a été établi afin d'éliminer, au maximum, le nombre d'erreurs possible. Il est obligatoire pour éviter tout litige.

Il est recommandé aux entraîneurs de le faire à la fin des épreuves de leur équipe. Se présenter, ou téléphoner, au secrétariat (demander le N° au directeur de concours) pour contrôler le total de points au plus tôt 1 heure après la fin de l'horaire, et au plus tard 1 heure après la fin de toutes les épreuves.

Dans le cas de non-exécution de ce contrôle de points, aucune réclamation ne sera prise en considération. Le classement établi par le Secrétariat restera seul valable.

RAPPEL

Art. 22.2 – page 39 – PF 2015

Toutes les gymnastes d'une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le mouvement d'ensemble.

Article 23.5 – page 41 – PF 2015

Lorsque les notes à un degré sont en nombre supérieur au nombre maximum de gymnastes autorisées, les notes les plus hautes au-dessus du maximum autorisé ne sont pas prises en compte et une pénalité de 8 points est appliquée par note annulée.

Lorsque les notes à un degré sont en nombre inférieur au nombre minimum de gymnaste imposé, les notes manquantes sont comptabilisées comme une note à 0.

Lorsque le nombre de gymnastes exécutant le mouvement d'ensemble ou un agrès, est inférieur ou supérieur au nombre de gymnastes passées au contrôle des licences ou au nombre minimum de gymnastes imposé de la catégorie, une pénalité de 8 points est appliquée par gymnaste manquante ou supplémentaire, voir Art. 4.2, sauf gymnaste blessée, voir Art. 10.2.

De plus, en cas de sur effectif, la meilleure note concernée est annulée, en cas de sous effectif, la note de 0 sera obligatoirement comptabilisée à la place de la note manquante. (La lettre « a » sera inscrite à la place de la note manquante ce qui induira une pénalité automatique de 8 points).

CONVENTION PARTICULIERE - Article 23.3 page 40 du PF 2015

Il est possible, à condition de n'engager qu'une seule équipe Aînées (catégorie F, F1, F2, F3 confondues), de faire concourir en F2A ou F3A, 2 gymnastes nées en 2001.

Ces gymnastes qui auront les numéros 13 et 14, effectueront le 5° degré au maximum, exécuteront le mouvement d'ensemble Aînées et respecteront les normes des agrès Aînées.

BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Se reporter à l'article 10, page 14 du Programme Fédéral 2015.

Les feuilles de déclaration d'accident seront à la disposition des secours à l'infirmerie.

RECLAMATIONS-(art. 11 – page 14 – PF 2015)

Les Jurys d'agrès n'ont pas à répondre aux demandes de justification de note formulées directement par les entraîneurs.

Les réclamations doivent être déposées par écrit auprès du responsable des juges du plateau, accompagnées d'une caution de 15 €.

Elles seront examinées par le Jury d'appel constitué :

- de la Responsable de la CNGF,
- du Président du Jury,
- du Responsable des Juges du plateau,

qui après consultation des Juges concernés, informera l'entraîneur de sa décision.

La décision est sans appel.

La caution est restituée uniquement en cas de modification de note.

Toute réclamation verbale ou s'appuyant sur un enregistrement vidéo de la compétition ou déposée après lecture du palmarès ne sera pas acceptée.

JURY

TABLEAUX RECAPITULATIFS

N'oubliez pas de regarder les consignes de l'organisateur pour connaître vos conditions d'hébergement

LISTE DES JUGES

FEDERAUX et FEDERAUX FORMATEURS

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
1	APPELGHEM Michel	Marcq en Baroeul (59)	Barres	F3A
2	BAVUSO Simone	Saint-Etienne (42)	Sol	F2A
3	BOIRON Monique	Voray sur L'Ognon (70)	Barres	F3A
4	BOULLAY Monique	Palaiseau (91)	Sol	F3A
5	GILLOUX Sylvie	Saint Alban Laysse (73)	Ensembles - Indiv	F2J
6	GIRARDIN Isabelle	Morteau (25)	Sol	F2A
7	MARTIN Marie-Noëlle	Entre deux Guiers (38)	Barres	F3A
8	NAGEOTTE Annie	Audincourt (25)	Sol	F2A
9	NAVES Marie-France	Enghien les Bains (95)	Ensembles - Indiv	F3A
10	PAIRE Hélène	Feurs 42)	Barres	F2A
11	REINOSE Anne-Marie	Bruz (35)	Ensembles - Ens.	F3A
12	RICHARD Monique	Estrablin (38)	Sol	F3A

JUGES LIBRES

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
101	BART Sylvie	Bailleul (59)	Poutre	F2A
102	BETEMPS Jocelyne	Faverges (74)	Sol	F3A
103	BIDAUD Annie	L'Isle Adam (95)	Sol	F3J
104	CELESTE Patrick	Sarcelles (95)	Barres	F3A
105	CELLIER Sylvette	Ecouflant (49)	Barres	F2A
106	CHAPUIS Anne-Claude	Besançon (25)	Barres	F2A
107	DELIOT Janine	Brignais (69)	Sol	F2A
108	DIEBOLD Chantal	Schiltigheim (67)	Poutre	F24
109	FOURNERET Fabienne	Besançon (25)	Sol	F2A
110	FRISON BUISSON Karen	Bourgoin-Jallieu (38)	Poutre	F2A
111	GRANGERAT Reine	Cluses (74)	Ensembles - Indiv	F3J
112	GROCHULSKA Corinne	Voray sur L'Ognon (70)	Table de Saut	F3A
113	LORENTZ Sophie	Schiltigheim (67)	Table de Saut	F2A
114	MINTOFF Chantal	Sainte Menehould (51)	Barres	F3A
115	NEBRA Andrée	Arsac (33)	Sol	F2J
116	PECH Brigitte	Estrablin (38)	Sol	F3A
117	PENIN Nathalie	Tarare (69)	Resp juges (form. FF)	F2A
118	PEZET Isabelle	Palaiseau (91)	Poutre	F3A
119	PIERRESTIGER Frédérique	Le Lion d'Angers (49)	Sol	F2A
120	RECOUVREUR Claudine	Royan (17)	Poutre	F3J
121	RICCIARDELLI Geneviève	Grenoble (38)	Ensembles - Ens.	F3A
122	ROUX Odile	Rive de Gier (42)	Table de Saut	F2J
123	SAILLARD Monique	Morteau (25)	Poutre	F2J
124	VEYRET Catherine	Bourgoin (38)	Sol	F2J
125	VULIN Marie-Luce	Macon (71)	Table de Saut	F3A

LISTE DES JUGES

6ème degré

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
201	ALBAUT Annick	Sainte Menehould (51)	Table de Saut	F3J
202	AMISSE Sylvie	St Etienne de Montluc (44)	Sol	F3J
203	BELLUT Marie-Pierre	Saint Chamond (42)	Poutre	F2A
204	BERGER Laurie	La Tour du Pin (38)	Barres	F2J
205	BERNARD Christian	Saint Romain en Gal (69)	Table de Saut	F2A
206	BOEHM Joëlle	Wasselonne (67)	Table de Saut	F2A
207	BONNINGUE Chantal	Lyon (69)	Ensembles - Ens	F2A
208	BRET Gaëlle	Bourges (37)	Sol	F2J
209	BRIAND Sandrine	Dinan (22)	Ensembles - Ens.	F2J
210	CAUCHON Jean-Yves	Le Lion d'Angers (49)	Table de Saut	F2A
211	CHATTON Céline	Salins les Bains (39)	Table de Saut	F2J
212	COLLOMB Christel	St Laurent du Pont (38)	Sol	F3J
213	COULON Marie-Clothilde	La Ravoire (73)	Barres	F3J
214	DECONNINCK Jeanne-Marie	Marquette Lez Lille (59)	Poutre	F3A
215	DELORME Marc	Thônes (74)	Sol	F3J
216	CESBRON Emilie (2E)	Chemillé 49)	Table de Saut	F2J
217	DEREGNAUCOUR Colette	Besançon Cita (25)	Poutre	F3J
218	FAURE Cécile	Le Cheylard (07)	Table de Saut	F3J
219	FAVRE ROCHEX Corinne	La Roche s/Foron (74)	Poutre	F3J
220	FERAL Mireille	Palaiseau (91)	Table de Saut	F3A
221	FEIERSTEIN Jacques	L'Isle Adam (95)	Barres	F3J
222	FOURMY Colette	Besançon Cita (25)	Sol	F3J
223	FOURNERET Marie-Hélène	Besançon (25)	Table de Saut	F2J
224	FROSSARD Marie-Rose	Maiche (25)	Poutre	F2A
225	GAVANT Andrée	Saint Paul les Dax (40)	Ensembles - Indiv	F2J
226	GENTIAL Marie-Dominique	Firminy (42)	Sol	F2J
227	GUIRAUD Sophie	St Jean de Maurienne (73)	Sol	F2A
228	HACQUARD Brigitte	Brignais (69)	Barres	F2A
229	HAMONIC Graziella	Dinan (22)	Barres	F3A
230	JACON Véronique	St Jean de Maurienne (73)	Poutre	F2A
231	JOLY Maryvonne	Roche la Molière (42)	Ensembles - Indiv	F3J
232	LAMARQUE Maryse	Ecouflant (49)	Ensembles - Indiv	F2A
233	POULIQUEN Cécile	Brest (29)	Poutre	F3J
234	LOUIS Suzy	Wasselonne (67)	Sol	F2A
235	MICOUD Elizabeth	Chabons (38)	Sol	F3A
236	MIGLIORINI Myriam	St Pierre d'Albigny (73)	Table de Saut	F2A
237	MILLET Virginie	Charnay les Macon (71)	Barres	F2A
238	MUNIER Christine	La Tour du Pin (38)	Sol	F3A
239	MUSSARD Sylvie	Limoges (87)	Sol	F3A
240	PALUMBO Dolorès	Cluses (74)	Barres	F3A
241	PASCAL Eliane	Saint Etienne (42)	Sol	F2J
242	PAUBEL-GUERIN Martine	Replonges (01)	Sol	F3J
243	PERIOL Nicole	Pélussin (42)	Sol	F2A
244	PIRAUD Christine	Saint Galmier (42)	Sol	F2A
245	POIDEVIN Dominique	La Lande Patry (61)	Table de saut	F3A
246	PRESSON Christelle	Saint Laurent du Pont	Table de saut	F3J
247	ROYET Gérard	Condrieu (69)	Barres	F3A
248	ROBIN Ludivine	Strasbourg (67)	Sol	F3A
249	STEPHENSON Véronique	Thise (25)	Barres	F2A
250	TATON Johana	Replonges (01)	Barres	F3J
251	TOGNOL MUNIER Nathalie	Thise (25)	Poutre	F2J
252	VAHRAMIAN Céline	Vienne (38)	Sol	F2A
253	VEROVE Marie-Luce	Aniche (59)	Poutre	F3A
254	VIAL Laurence	St Alban Leysse (73)	Poutre	F3A

LISTE DES JUGES**6ème degré**

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
255	ZIEGLER Sophie	Schiltigheim (67)	Poutre	F2J
256	ZIMMERMANN Stéphanie	Strasbourg (67)	Poutre	F3A
257	LHOPITAL Hélène	Lyon (69)	Remplaçante P/S	

LISTE DES JUGES

2ème échelon

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
301	ALLER Sandrine	Voray sur L'Ognon (70)	Sol	F3J
302	ADAMO Nadine	St Romain en Gal (69)	Sol	F3J
303	ADNANE Fathia	Vernaison (69)	Barres	F3J
304	ARNOULD Dominique	Bourg en Bresse (01)	Table de Saut	F3A
305	BARBAT Laurent	Puy Guillaume (63)	Table de Saut	F3A
306	BARTHELEMY Aline	Lyon (69)	Table de Saut	F2A
307	BAZIN Patricia	Andrézieu Bouthéon (42)	Poutre	F2J
308	BEAUVAIS Christine	Morancez (28)	Barres	F2J
309	BELLIER Cécile	Coublevie (38)	Table de Saut	F3A
310	BELLIOT Fabienne	Montoir de Bretagne (44)	Sol	F3A
311	BENETTI Céline	St Pierre d'Albigny (73)	Poutre	F2A
312	BENTI Valérie	Ecouflant (49)	Sol	F3J
313	BIDAULT Monique	Lucé (28)	Poutre	F3A
314	BIDAULT Sylvie	Lucé (28)	Poutre	F2J
315	BOBAULT Jessy	Bourges (37)	Barres	F3A
316	BOISRAMÉ Bénédicte	Le Lion d'Angers (49)	Poutre	F3J
317	BON Evelie	Grenoble (38)	Barres	F2J
318	BONDENET Stéphanie	Dole (39)	Poutre	F3J
319	BREYMAND Martine	Roche la Molière (42)	Poutre	F3J
320	CAILLERE Catherine	Argentan (61)	Poutre	F3J
321	CASTELLA Charline	Salins les Bains (39)	Table de Saut	F2J
322	CATTEAU Arnaud	Frelinghien (59)	Sol	F2J
323	CAUCHOIS Fabienne	Guilherand Granges (07)	Table de Saut	F2J
324	CAUMAS-CHAMPAGNON Danielle	Charnay les Macon (71)	Sol	F2J
325	CELESTE Catherine	Sarcelles (95)	Ensembles - align.	F3A
326	CHARLES Cécile	Chalon sur Saône (71)	Table de Saut	F2J
327	CHARROIN Sylvie	Firminy (42)	Poutre	F2J
328				
329	CROUZET Coralie	La Talaudière (42)	Poutre	F2A
330	DELFORGE Jeanne-Marie	Marquette Lez Lille (59)	Ensembles - Ens	F3J
331	DELIAU Monique	Longeville en Barrois (54)	Barres	F3A
332	DELORME Emilie	Orliénas (69)	Ensembles - align.	F2A
333	DETREZ Thierry	Lyon (pesd) (69)	Barres	F2J
334	DOMINIQUE Isabelle	Limoges (87)	Poutre	F2J
335	DOMPNIER Cathy	St Jean de Maurienne (73)	Sol	F3J
336	DREVET Geneviève	Fontaines sur Saône (69)	Poutre	F2J
337	DREVET Valérie	Firminy (42)	Table de Saut	F3J
338	DRAGO Christian	Saint Chamond (42)	Table de Saut	F2A
339	DUCHAMP Chantal	Athis de l'Orne (61)	Poutre	F3A
340	EQUIS Raymond	Sorbiers (42)	Table de Saut	F3A
341	FEAT Katell	Bruz (35)	Table de Saut	F3J
342	FRANCOIS Anne-Marie	Poissy (78)	Poutre	F3A
343	FRITSCH Sylvie	Hoenheim (67)	Poutre	F3J
344	GARNIER Martine	Morancez (28)	Table de Saut	F2J
345	GAUDIN Sophie	Orliénas (69)	Sol	F3J
346	GODIN Christine	Grigny (69)	Poutre	F3A
347	GRANGET André	Eloyes (88)	Poutre	F2A
348	GRENIER Marie-Thérèse	Boulieu les Annonay (07)	Barres	F3J
349	GROS Mélanie	Bourg en Bresse (01)	Poutre	F3A
350	GRUHIER Philippe	Estaires (59)	Table de Saut	F3A
351	GUILMIN Sandrine	Limoges (87)	Sol	F2J
352	HIVERT Gilles	Le Coteau (42)	Table de Saut	F3A
353	HUS Emeline	Frelinghien (59)	Table de Saut	F2J
354	IZARD Sandrine	La Mulatière (69)	Barres	F3J

LISTE DES JUGES

2ème échelon

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
355	JAYET Caroline	La Ravoire (73)	Poutre	F3J
356	JEAN Christiane	Entre deux Guiers (38)	Ensembles - Ens	F2J
357	JOURDAN Jean-Michel	Pourrain (89)	Table de Saut	F2J
358	JUBEAUX Magali	Bailleul (59)	Table de Saut	F2J
359	KOCH Gilles	Montalieu Vercieu (38)	Table de Saut	F3J
360	LAGRENEE Sandrine	La Rochefoucauld (16)	Poutre	F2J
361	LEFEVRE Béatrice	Toul (54)	Sol	F3J
362	MAHE Daniel	Toul (54)	Barres	F3J
363	MARLANGUE Jean	Eaubonne (95)	Sol	F3A
364	MARTENOT Sabine	Meursault (21)	Barres	F2A
365	MARTIN Françoise	Epinal (88)	Table de Saut	F3J
366	MATTINA Chrystelle	Rive de Gier (38)	Sol	F2J
367	METTAHRI Katia	Eaubonne (95)	Barres	F2J
368	MOALLIC Françoise	Lanester (56)	Sol	F2J
369	MOUTON Martine	Condrieu (69)	Sol	F3J
370	PASQUEAUX Jean-Luc	Saint Leu la Forêt (95)	RA Poutre	F3J
371	PASQUIER Margaux	Les Herbiers (85)	Sol	F2J
372	PERRIN Sylvie	Voiron (38)	Ensembles - align.	F2A
373	PIFFARD Julie	Hermes (60)	Poutre	F3A
374	PILIA Patricia	Lallaing (59)	Barres	F3A
375	PLANCHET Odile	Roche la Molière (42)	Table de Saut	F3A
376	PLESSY Alain	Pourrain (89)	Barres	F2J
377	POIX Marilyn	La Flotte (17)	Barres	F3J
378	PREVOST Suzanne	Entre deux Guiers (38)	Poutre	F2J
379	PRIMET Jacques	Boulieu les Annonay (07)	Sol	F2J
380	QUERE Ingrid	Brest (29)	Table de Saut	F3J
381	RACHEL Anne	Sillingy (74)	Sol	F3A
382	REITZER Isabelle	Valognes (50)	Barres	F2A
383	RENAULT Lionel	Sorbiers (42)	Table de Saut	F3J
384	RENOUX Axelle	Epinal (88)	Poutre	F3J
385	RUEL Jean-Jacques	La Mulatière (69)	Table de Saut	F3J
386	ROUDIER Christine	Royan (17)	Sol	F3J
387	ROURE Sabine	Le Cheylard (07)	Poutre	F3J
388	ROUX Jocelyne	Saint Chamond (42)	Sol	F2J
389	ROUX Christophe	Guilherand Granges (07)	Sol	F2J
390	SALAMAGNOU Christel	Saint Paul les Dax (40)	Barres	F2J
391	SEGALARD Sylvie	Enghien les Bains (95)	Sol	F3A
392	SERVIE Raymonde	Boulieu les Annonay (07)	Poutre	F2J
393	SIBELLE Martine	Saint Galmier (42)	Poutre	F3J
394	SPERY Suzanne	Orliénas (69)	Poutre	F2A
395	THIEBLEMONT Eric	Eloyes (88)	Sol	F2A
396	THOLOT Luc	Andrézieu Bouthéon 42)	Barres	F2J
397	TISON Corinne	Aniche (59)	Sol	F2J
398	TORCHE Denise	Bourg en Bresse (01)	Sol	F3J
399	TRINITA Judith	Marseille (13)	Barres	F3J
400	TRUSCELLO Jean	Lyon (pesd) (69)	Sol	F2J
401	VENOVSKI Amandine	Audincourt (25)	Poutre	F2A
402	VERRIERES Sabine	St Laurent du Pont (38)	Barres	F3J
403	VERGNAUD Rachel	Les Herbiers (85)	Barres	F2J
404	VILLARD Isabelle	Le Coteau (42)	Poutre	F3A
405	VINCENTI Véronique	Marseille (13)	Poutre	F3J
406	VINTER Francis	Champigneulles (54)	Table de Saut	F2A
407	WILZIUS Yolande	Lanester (56)	Poutre	F2A

LISTE DES JUGES**2ème échelon**

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
408	ZORZATO Edith	Estrees St Denis (60)	Sol	F3A
409	VERDURMEN Christine	Poissy (78)	Table de Saut	F3A
410	PETAS Géraldine	Saint Etienne (42)	Poutre	F3A
411	POILDEVIN Aurore	Morteau (25)	Poutre	F3A
412	DE MOOR Dorothee	Lallaing (59)	Sol	F3A
413	QUIRION Yves	St Etienne de Montluc (44)	Table de Saut	F2J

LISTE DES JUGES

Ensembles et 1er Echelon

N°	NOMS	VILLES	AFFECTATION	CATEGORIE
501	BIESSY-ANSELME Chantal	Chabons (38)	Ensembles - Indiv	F3A
502	BLANC Géraldine	St Romain en Gal (69)	Ensembles - RA	F2A
503	COURBOILLET Michèle	Voray sur L'Ognon (70)	Ensembles - Align	F3J
504	COQ Hélène	La Ravoire (73)	Ensembles - Ens	F3J
505	KOCH Florence	Montalieu Vercieu (38)	Ensembles - Align	F3J
506	LAMY-DUCASSE Géraldine	Paris (75)	Ensembles - Align	F2J
507	MOINE Christian	Meursault (21)	Ensembles - Ens	F2A
508	PIERRAT Catherine	Epinal (88)	Ensembles - Indiv	F2A
509	SAULET Corinne	La Rochefoucauld (16)	Ensembles - Align	F2J
510	THOMMEREL Flavie	Marans (17)	Ensembles - Align	F3A
511	AMADIEU Eric	St Etienne de Montluc (44)	Sec Table de saut	F3J
512	BARRET Lucie	Guilherand Granges (07)	Sec Table de saut	F2J
513	BATAILLE Anaïs	Maiche (44)	Sec Barres	F2A
514	BAYETTE Adeline	Longeville en Barrois (54)	RA Sol	F3A
515	BES Alain	Puy Guillaume (63)	Barres	F3A
516	BOUCHET Katia	Boulieu les Annonay (07)	Sol	F3A
517	BOURGEOIS Evelyne	Pélussin (42)	Sec Table de saut	F2A
518	BOURSE Jacques	Montalieu Vercieu (38)	Poutre	F2J
519	BOURSE Pascale	Montalieu Vercieu (38)	Sec Ensembles	F2J
520	BOUHADDA Hocine	Vienne (38)	Sec Barres	F3J
521	CASTELAIN Barbara	Fontaines sur Saône (69)	Poutre	F2J
522	CERTIN Myriam	La Rochefoucauld (16)	RA Sol	F2J
523	CHARVAT Rosina	Sillingy (74)	RA Barres	F3A
524	CHERBLANC Cécile	Tarare (69)	Sec Ensembles	F3J
525	CHINAL Danièle	St Pierre d'Albigny (73)	Sec Poutre	F2A
526	DEWILDEMAN Anne-Sophie	Bailleul (59)	Sec Barres	F2J
527	DIEUDONNE Hélène	Valognes (50)	RA Poutre	F2J
528	DORELLE Christine	Roche la Molière (42)	Sol	F3A
529	DUBOIS Nathalie	La Lande Patry (61)	Sec Barres	F3A
530	DUGOUGEAT Daniel	Saint Chamond (42)	Poutre	F2J
531	FOURNIER Sandrine	Limoges (87)	Table de saut	F3J
532	FROMAIN Betty	Brignais (69)	RA Ensembles	F2J
533	GABRIEL Betty	Champigneulle (54)	Barres	F3J
534	GUILLE Léa	Thônes (74)	RA Sol	F3J
535	HELON Valérie	Lallaing (59)	Poutre	F3A
536	HERY Anita	Chalon sur Saône (71)	Poutre	F2J
537	HOUGUENADE Manon	Hermès (60)	Poutre	F3J
538	HUGUES Christophe	Paris (75)	RA Barres	F2J
539	KRANTZ Caroline	Hoenheim (67)	RA Table de saut	F3J
540	LACROIX Emilie	Feurs (42)	RA Poutre	F3J
541	LEGER Karine	La Roche sur Foron (74)	Sec Sol	F3J
542	LECOIS Danielle	Athis de l'Orne (61)	Sec Table de saut	F3A
543	LUNEAU Maryse	Chemillé (49)	Sec Sol	F2J
544	SPIEGELS Patrick (2E)	Marcq en Baroeul (59)	Barres	F3J
545	MARTROU Thierry	Bourges (37)	RA Table de saut	F3A
546	MIYAMOU Daniella	Grigny (69)	Sec Poutre	F3A
547	MOREL Kathleen	Vienne (38)	RA Table de saut	F2A
548	PERRIEAU Nadia	Macon (71)	Poutre	F3A
549	PIASANTIN Brigitte	Coublevie (38)	Sec Poutre	F2J
550	RENAULT Nadège	Argentan (61)	Sec Poutre	F3J
551	RIVOIRE Jeanne	St Romain en Gal (69)	Sec Sol	F2A
552	SALLAZ DAMAZ Guillaîne	Faverges (74)	Sec Ensembles	F3A

553	SCHREVELLE Elisabeth	Marans (17)	Barres	F2J
554	DEBORDE Séverine	Fontaines sur Saône (69)	RA Poutre	F2A
555	SPERY Jean-Luc	Orliénas (69)	RA Barres	F2A
556	THESSERRE Audrey	La Talaudière (42)	RA Sol	F2A
557	THIERMANT Magalie	Vernaison (69)	RA Barres	F3J
558	TOURE Moussokro	Voiron (38)	Sec Ensembles	F2A
559	TRANCHAND Raymonde	Condrieu (69)	RA Ensembles	F3A
560	TREMENEC Murielle	Estrees Saint Denis (60)	Sol	F3J
561	TROCHON Catherine	Montoir de Bretagne (44)	Sec Sol	F3A
562	VAULLERIN Régis	Bourges (37)	RA Table de saut	F2J
563	BOK Dyanne	Faverges (74)	RA Poutre	F3 A
564	GRIOT Patricia	Saint Leu la Forêt (95)	Barres	F2J
565	LENOIR Régine	Valognes (50)	Table de saut	F3J
566	CARDOSO Christelle	La Talaudière (42)	Barres	F2J
567	GENTIAL Laure	Firminy (42)	Poutre	F2J

5. CONSIGNES AUX RESPONSABLES D'AGRES, SECRETAIRES D'AGRES ET CONTROLEURS DE LICENCES

Ils assistent à la réunion du **Vendredi 3 Juillet à 21 heures** avec les directeurs de concours.

Cette réunion indispensable pour la bonne organisation de la compétition aura lieu dans une salle sur le site de l'accueil.

CONSIGNES et AFFECTATION des JUGES

Les Juges Fédéraux, Libres, 6^{èmes} degrés, 2^{èmes} échelons et 1^{ers} échelons, ont été pris en priorité, en ne tenant pas compte de l'inscription des équipes de leur Association et en respectant les choix d'agrès indiqués sur les propositions de Juges.

Vous jugez tous les degrés à l'agrès désigné, toutefois :

- F2 A, les 6^{èmes} degrés sont notés par le jury N°1 de l'agrès N°1 (dont les noms sont grisés sur le jury), les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- F3 A, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 des agrès 1-2 et 3, (dont les noms sont grisés sur le jury) les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.
- F2 J, les 5^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès 1 (dont les noms sont grisés sur le jury), les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : au sol le jury N°1 de l'agrès N°2 jugera le second 5^{ème} degré.
- en F3 J, les 4^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès 1-2 et 3, (dont les noms sont grisés sur le jury)

IMPORTANT : en cas de désaccord dans les affectations, entre la liste nominative et les tableaux des JURYS, SEULS ces DERNIERS FONT FOI.

Nous demandons aux Juges :

- de ne pas quitter le plateau avant que les directeurs de concours n'aient récupéré toutes les notes et ne donnent le feu vert,
- de conserver, sur leur carnet, leurs notes, le N° des gymnastes et le N° de l'Association. Ces notes peuvent être utiles en cas de perte d'une feuille de pointage ou de réclamation. En cas de réclamation, les Juges doivent pouvoir justifier leur note.

TENUE :

- Dames : ensemble blanc (jupe, robe ou pantalon) veste bleu marine
- Messieurs : pantalon gris, haut blanc, veste bleu marine
- Pour tous, impérativement tennis ou chaussures de sport blanches

Les licences et cartes de Juges seront exigées.

L'utilisation par les Juges de téléphones portables durant les épreuves est formellement interdite.

AVIS concernant la DEFECTION de MEMBRES du JURY

Vous figurez dans le Jury, soit en tant que Juge, soit en tant que Remplaçant, Responsable ou Secrétaire d'agrès. Votre présence conditionne le bon déroulement de la compétition.

Si, pour une raison sérieuse, vous ne pouvez assumer vos fonctions, veuillez en informer immédiatement la Fédération et l'Organisateur

* à la FEDERATION : 01 43 38 50 57 ou 01 43 38 89 87

* à la Responsable du jury, Geneviève CARIOU 06.65.19.97.58

RAPPEL :

Tout juge affecté dans le jury, même comme remplaçant et absent le jour de la compétition, entraînera pour l'Association l'ayant proposé le paiement d'une amende de 200 euros.

Tout juge absent à la suite de la défection de son équipe qui surviendrait moins de 15 jours avant la date de la compétition entraînera une amende 200 euros faute de quoi l'association ne pourra participer aux championnats nationaux par équipe l'année suivante.

6. CONSIGNES AUX ENTRAINEURS

BRIEFING DES ENTRAINEURS :

Tous les entraîneurs se réuniront à la table des Directeurs de concours pour écouter toutes les informations utiles au bon déroulement de la compétition. Ils auront lu avant la compétition, le briefing des juges.

CONTRÔLE DES LICENCES :

Bien respecter les horaires indiqués sur les pages suivantes.

L'équipe se présente en tenue au contrôle des licences, munie de la feuille de contrôle des licences jointe dans la brochure : les gymnastes et entraîneurs présenteront leurs licences valides pour l'année.

Vous pouvez vous présenter avec une feuille informatique que vous aurez faite vous-mêmes.

Chaque gymnaste aura inscrit son numéro au feutre sur le dos de sa main droite et présentera sa licence.

En F3J, il faudra rajouter sur **la main droite** la lettre qui est notée sur le tirage au sort des agrès, et **sur la main gauche** le N° de l'association.

RETRAIT DES DOSSIERS DE COMPETITION :

Un entraîneur se présente au directeur de concours, muni du **BON** de retrait du dossier de compétition en échange duquel le directeur de concours lui remettra le dossier de compétition.

F2A	F3A	F2J	F3J
Bleu	Vert	Rose	Jaune

COMPETITION :

L'ordre de passage aux agrès a été effectué par tirage au sort lors de la dernière C.N.G.F. Il est indiqué sur les horaires

En cas d'absence d'une équipe, le TIRAGE au SORT pourrait être modifié par le Directeur de Concours.

L'entraîneur présentera à chaque secrétaire d'agrès la partie de la feuille de répartition des degrés par agrès jointe à la brochure.

F2A	F3A	F2J	F3J
Les 6 ^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès N°1, les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys.	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès 1-2 et 3	Les 5 ^{èmes} degrés sont jugés par le jury N°1 de l'agrès N°1, les autres degrés sont répartis indifféremment sur tous les jurys. Nota : au sol le jury N°1 de l'agrès N°2 jugera le second 5 ^{ème} degré.	Les 4 ^{èmes} degrés sont jugés par les jurys N°1 des agrès 1-2 et 3

Chaque gymnaste est tenue d'annoncer son N° et le degré qu'elle exécute.

Pour aider à la répartition de vos gymnastes, nous vous proposons une grille de répartition aux agrès pour que vous puissiez noter à l'avance le n° de chaque gymnaste sur l'agrès concerné.

TABLE DE SAUT :

Vous pouvez regrouper toutes les gymnastes qui utilisent un double tremplin ou un mini-trampoline sur une seule table si cela ne déséquilibre pas trop la répartition.

BARRES ASYMETRIQUES :

Les gymnastes de grande taille ont le droit de monter les 2 barres de la même hauteur à condition d'en avoir obtenu l'autorisation écrite par le responsable des juges du plateau (cf feuille annexe). L'entraîneur doit remettre la barre à hauteur normale après le passage de la gymnaste. **C'est la barre N°1 qui peut monter.**

SOL:

Vous remplirez à l'avance la fiche musique de sol pour répartir vos filles au mieux sur toutes les bandes de sol. Vous présenterez cette feuille au responsable d'agrès lorsque vous arriverez au sol.

Attention il faut minimiser le nombre de passage de la musique.

Pour tous les agrès : vous remplirez la fiche répartition des filles et des degrés à chaque agrès que vous donnerez au responsable d'agrès.

LE MOUVEMENT D'ENSEMBLE

Se fera dans la zone prévue à cet effet dans la salle.

Le mouvement d'ensemble s'exécute sur 2 lignes équilibrées, en respectant un écart de 2 mètres au maximum entre les 2 lignes.

5 minutes d'échauffement autorisées (dont un passage en musique possible).

ORDRE DE PASSAGE AUX AGRES

Saut-Ensemble-Barres-Poutre Sol

7. BRIEFING DES JUGES

GENERALITES

∞ LES PENALITES DE COMPORTEMENT

Les pénalités de comportement de l'entraîneur de la gymnaste ne sont à appliquer qu'avec l'accord du Responsable des Juges du plateau.

∞ BLESSURE D'UNE GYMNASTE

Si une gymnaste se blesse en cours de mouvement et ne poursuit pas son exercice, vous **devez noter** ce qu'elle a fait avant l'accident. Vous mettez cette note dans le degré qu'elle a exécuté. **Vous ne devez pas marquer « blessée ».**

∞ RECLAMATION

Les juges n'ont pas à répondre aux demandes de justification de notes formulées par les entraîneurs. Ceux-ci doivent le faire par écrit auprès du Responsable des Juges du plateau avec une caution de 15,00€.

∞ ENTRAINEURS

Pénalités

Présence de l'entraîneur sur les tapis en poutre et en sol (sauf pour retirer le tremplin)	0,50 net sur NF
Présence entre le tremplin et la table de saut	0,50 net sur NF
Mains au-dessus des tapis pour aider moralement la gymnaste	0,50 net sur NF
Aide au saut	Saut NUL
Aide en barres, poutre et sol	Perte de la valeur de l'élément en note D + pénalité de 3 points en note E <i>(Ne se cumule pas avec la pénalité pour la présence sur le tapis)</i>

∞ LECTURE DE LA FEUILLE D'IMPOSE

Paragraphe coté : EN GRAS SOULIGNE = VALEUR DE LA DIFFICULTE

Élément non exécuté ou aidé : Perte de la valeur de l'élément en note D et moins 3 points sur la note E.

Lorsque ces 3 points sont à retirer les juges doivent avertir immédiatement le Responsable des Juges du plateau car cette pénalité doit rester exceptionnelle.

Élément tenté : Perte de la valeur de l'élément en note **D** + fautes d'exécution générales éventuelles sur la note **E**.

Élément reconnu : Valeur de l'élément en note **D** + fautes d'exécution et /ou fautes d'exigences techniques éventuelles sur la note **E**.

Pénalité de 0.10 pt pour faute de texte sur la note **E** (exemple : pas de saut vertical après la rondade flip au 4^{ème} degré sol) et pour chaque tiret non exécuté en totalité ou partiellement.

Paragraphe non coté :

Paragraphe avec un intitulé : Pénalité de 0.80 pt sur la note **E** pour l'élément principal **oublié ou aidé**, 0,10 pt sur la note **E** pour tout tiret oublié.

Attention si le paragraphe entier est oublié, il n'y a pas cumul entre l'oubli de l'élément principal et les tirets non exécutés, la gymnaste perd au maximum 0.80 pt.

Paragraphe intitulé « chorégraphie » : pénalité de 0.10 pt sur la note **E** pour tout tiret oublié avec un maximum de 0.80 pt.

Pour toute exigence technique (écriture « normal ») non respectée, en paragraphes cotés ou non : pénalité de 0.30 pt sur la note **E** (sauf cas particuliers)

∞ CHUTE

Tout élément chuté peut être recommencé (entrée et sortie comprises) sans pénalité pour élément supplémentaire.

Chute **après** l'exécution de l'élément : Élément comptabilisé en note **D** avec pénalité pour chute et fautes d'exécution en note **E**.

Chute **pendant** l'exécution de l'élément :

- **Sans reprise** : perte de la valeur de l'élément en note **D** + 1.00 pt de chute et fautes d'exécution (fautes générales) sur la note **E**.
- **Avec reprise** : élément comptabilisé en note **D** + 1.00 pt pour chute sur la 1^{ère} exécution et fautes éventuelles sur la 2^{ème} exécution en note **E**.

En cas de plusieurs tentatives, toutes les chutes sont comptabilisées + les fautes d'exécution et les fautes techniques du dernier élément exécuté.

En cas de déséquilibre, pas supplémentaire puis chute il n'y a pas de cumul des pénalités. Seule la chute est comptabilisée.

Pour la reconnaissance des éléments, se référer au tableau : « **ELEMENTS TENTES ET ELEMENTS RECONNUS** ».

ATTENTION : si une difficulté n'est pas comptabilisée, seules les fautes générales sont enlevées.

∞ CALCUL DE LA NOTE FINALE

Note **D** : Valeur des éléments, variable suivant le degré = 3^{ème} 6 points, 4^{ème} 8 points, 5^{ème} 10 points et 6^{ème} 13 points.

Dans tous les cas, la note D reste acquise même si la note E est négative sauf en Table de Saut où un saut nul obtient 0 en note finale.

∞ ENTREE

En barres et en poutre, un 2^{ème} élan est autorisé dans tous les cas :

- Si la gym ne touche pas le tremplin, ne touche pas l'agrès, ne passe pas sous l'agrès : pas de pénalité.
- Si la gymnaste touche le tremplin, l'agrès ou passe dessous, elle est pénalisée de 1.00 pt sur la note **E**.
- Rebonds sur le tremplin avant l'entrée : 0.50 pt sur la note **E** quel que soit le nombre de rebonds (élan supplémentaire).
- A la table de saut, la gymnaste a le droit à **trois courses pour deux sauts**.

∞ CHOIX DES ELEMENTS

Dans un exercice si la gymnaste a le choix entre deux éléments, en cas de chute à la 1^{ère} exécution, elle doit exécuter à nouveau **le même élément**

Exemple : En poutre au 5^{ème} degré, choix de la souplesse AR ou de la roue pied-pied

- ✓ Chute sur la souplesse AR : 1.00 pt sur la note **E**.
- ✓ Elle remonte et effectue la roue pied-pied.
- ✓ **Elle perd la valeur de l'élément en note D + les éventuelles fautes d'exécution en note E sur les 2 éléments** car elle aurait dû refaire la souplesse AR.

A la Table de Saut, lorsque dans un même degré des sauts différents sont proposés, la gymnaste doit réaliser **2 fois le même saut**. Sinon **2^{ème} saut NUL**, la gymnaste est notée sur le **1^{er} saut**.

∞ ORDRE DES ELEMENTS

Élément non exécuté dans l'ordre chronologique : 0.80 pt sur la note **E** (Exemple : série de sauts non exécutés dans l'ordre demandé).

Élément supplémentaire (tout élément qui n'existe pas dans le degré concerné) : 0.80 pt + fautes d'exécution sur la note **E**.

Élément mal exécuté, sans chute et recommencé : 0.50 pt sur la note **E** + fautes d'exécution sur les 2 tentatives.

∞ INVERSION

Sans pénalité, excepté les mouvements d'ensemble.

Changement de direction non conforme au texte : 0.30 pt sur la note **E**.

∞ ANNONCE DES DEGRES

En barres, poutre et sol, si la gymnaste annonce un 4^{ème} degré et exécute un 3^{ème} degré, le juge note ce qu'il voit et pénalise de 0.80 pt sur la note **E**.

En table de saut, si au 1^{er} saut la gymnaste n'exécute pas le saut annoncé, l'entraîneur peut demander aux juges la nullité du saut.

Exemple : 1^{er} saut annoncé 3^{ème} degré, saut exécuté 2^{ème} degré.

- ✓ Le juge doit avertir l'entraîneur de l'erreur.
- ✓ L'entraîneur intervient et demande la nullité du saut, par conséquent la gymnaste peut refaire un 3^{ème} degré. **Attention** : il ne reste plus qu'un saut à la gym.
- ✓ L'entraîneur n'intervient pas, la gymnaste est obligée de refaire un 2^{ème} degré car les deux sauts exécutés doivent être identiques. Si elle réalise un 3^{ème} degré, elle ne sera pas notée et son saut sera considéré comme NUL.

∞ TAPIS SUPPLEMENTAIRE

Le tapis supplémentaire est autorisé en sortie, mais n'est pas obligatoire. Il ne doit pas être déplacé durant le passage de la gymnaste, sinon pénalité de 0.50 pt sur la note **E**.

Si utilisation de tapis supplémentaire non autorisé (ex : sous un tremplin) : 0.50 pt sur la note **E**.

ERRATA : fautes générales p.145 du PF

Mauvaise annonce de degré, notation du degré exécuté (note D) et pénalité de 0.80 pt (note **E**)

TABLE DE SAUT

Si le saut est exécuté avant le signal des juges, le saut est à refaire **sans** pénalité.
En cas de **saut** nul au 1^{er} essai, le jury doit en avertir l'entraîneur.

Pénalités spéciales :

- Pas de pose de mains au 3^{ème} degré : saut nul
- Arrivée assise sur la table de saut au 3^{ème} degré : saut nul

Les fautes générales ne sont plus reprises dans le tableau des fautes du saut. Il faut se référer au tableau des fautes générales.

- Errata : tableau page 140
 - les 3 dernières pénalités du tableau page 140 ont été rectifiées.

BARRES

Les gymnastes désirant monter les barres doivent en faire la demande écrite auprès du Responsable des Juges du plateau avec l'imprimé prévu dans le Programme Fédéral 2015 ou dans la brochure des fédéraux. L'autorisation sera remise au Responsable des Juges du plateau qui le signalera aux juges concernés.

Les gymnastes ayant l'autorisation de monter les barres doivent passer sur le même agrès. Les juges peuvent éventuellement se déplacer.

L'entraîneur doit impérativement remettre ensuite les barres à la hauteur réglementaire.

POUTRE

Pour qu'une difficulté soit comptabilisée, la gymnaste doit reposer au moins un pied sur la poutre.

Si non retour sur poutre et que la gymnaste ne recommence pas, la difficulté est tentée : Perte de la valeur en note **D** + pénalité de 1.00 pt de chute et fautes d'exécution sur la note **E**.

Si non retour sur poutre et que la gymnaste recommence en réussissant : La difficulté est comptabilisée en note **D** + pénalité de 1.00 pt de chute + fautes d'exécution éventuelles de la 2^{ème} en note **E**.

- Pour les sauts : se référer aux écarts dessinés sur le programme fédéral
- Erratas : au 5^{ème}
 - La sortie saut de mains n'est pas autorisée.

SOL

Lorsque la gymnaste n'exécute qu'une partie d'un **élément coté** :

- Exemple : rondade-flip (2 points) – le flip n'est pas exécuté :
 - ✓ Perte de la valeur (-2 pts) en note **D** - moins 3 pts + fautes d'exécution de la rondade sur la note **E**.
 - ✓ Le même raisonnement est valable pour la série rondade – flip – flip dans laquelle la gymnaste n'exécute qu'un seul flip.

Si arrêt entre la rondade et le flip : pénalité de **0.50 pt** pour le manque de liaison entre 2 éléments acrobatiques sur la note **E**.

Erratas : éléments « tenté » ou « reconnu » p.174, fautes générales p.175 du PF

- Salto AV GR, rotation AV (même si arrivée sur les fesses d'abord) perte de la valeur de l'élément en D sans perte des 3 pts. Arrivée sur les pieds d'abord la VD est conservée.
- Salto AR GR, rotation AR (même si arrivée sur les genoux d'abord) perte de la valeur de l'élément en D sans perte des 3 pts. Arrivée sur les pieds d'abord la VD est conservée.
- Manque d'harmonie musique/ mouvement : 0.10, 0.30, 0.50 pt Maxi
- Pas de pénalité pour les descentes jambes fléchies dans les roulades AR

ENSEMBLES NOUVELLE COTATION (p.125-126 – p.131-132 du PF)

6 juges ayant suivi la nouvelle formation.

2 juges par rubrique :

- Exécution individuelle: sur 20 points
- Exécution d'ensemble: sur 20 points
- Alignement : sur 10 points

Attention :

Si ajout de repères intermédiaires favorisant l'ensemble : chaque fois 0.50 pt.

Erratas :

- L'intervalle entre 2 lignes ne doit pas excéder 2 mètres
- Exécution individuelle, faute de terminologie partielle (par toute l'équipe), chaque fois 1.00pt

Discipline et tenue vestimentaire : sur 10 points

Toute pénalité appliquée doit avoir l'accord du Responsable des Juges du plateau.

Chaque équipe dispose de 5 minutes d'échauffement dont un seul passage en musique autorisé.

DECOMPOSITION DE LA NOTE

Saut : Note D : Valeur du saut de 11,7 à 13 points

Note E : Exécution sur 10 points.

Barres – Poutre – Sol

Note D : sur 13 points (Difficultés 6^{ème} – Bonifications – EC)

Note E : en fonction du nombre d'éléments **RECONNUS**

- 7 éléments au moins = 10 pts
- 6 éléments = 8 pts
- 5 éléments = 7 pts
- 4 éléments = 6 pts
- 3 éléments ou moins = 5 pts

DIFFICULTES - NOUVELLES GRILLES DE DIFFICULTES PF 2015

Poutre et Sol : toute Difficulté 6^{ème} ou « Autre Difficulté » **ne peut être exécutée 2 fois.**

La 2^{ème} fois, la Difficulté 6^{ème} ou l'« Autre Difficulté » ne sera pas reconnue, seules les éventuelles fautes d'exécution seront comptabilisées en note E, **mais ils pourront servir pour valider une liaison bonifiée.**

Barres : une Difficulté 6^{ème} ou « Autre Difficulté » **peut être exécutée 2 fois.**

La 3^{ème} fois, l'« Autre Difficulté » ou la Difficulté 6^{ème} ne sera pas reconnue, seules les éventuelles fautes d'exécution seront déduites de la note E, **une pénalité de 0.50 pt sera appliquée en note E.**

Précision : La gymnaste peut exécuter autant de bascules **qu'elle le désire, mais 2 seulement seront retenues comme « Autres Difficultés » (en plus d'une bascule retenue en Difficulté 6^{ème}).**

Exemple : si la gym réalise en entrée 1 tour bascule puis 2 bascules : l'entrée est prise en Difficulté 6^{ème} et les 2 bascules en « Autres Difficultés ».

Exemple : 1 tour bascule BI + Balade + bascule BI + bascule BS = 1 Difficulté 6^{ème} et 2 bascules en « Autre Difficulté ».

Eléments : les 4 « Autres Difficultés » peuvent provenir du code catégorie 2 ou du code FIG.

BONIFICATIONS : ATTENTION AUX CHANGEMENTS DE VALEURS PF 2015

Elles sont accordées pour des Difficultés 6^{ème} **différentes** même si elles font partie de la même famille avec un **maximum de 1.50 pt**. En poutre et sol, des liaisons bonifiées peuvent s'ajouter à des Difficultés 6^{ème} bonifiées.

Une liaison de 2 Difficultés 6^{ème} avec 0.60pt de faute sur chaque élément sera bonifiée car c'est la liaison et non les Difficultés 6^{ème} que l'on bonifie.

EXIGENCES DE COMPOSITION : ATTENTION AUX CHANGEMENTS PF 2015

Quand dans une EC : 2 exigences sont demandées, la gym doit réaliser les 2 pour obtenir les 0.50 pt.

TABLE DE SAUT

- La gymnaste a le droit de faire deux sauts identiques ou différents pris dans la grille des 6^{èmes} degrés.
- Saut exécuté différent du saut annoncé appartenant à la grille : SANS PENALITE.
- Saut exécuté différent du saut annoncé n'appartenant pas à la grille (lune au lieu de lune carpée) : saut **NUL**.
- Saut exécuté avant le signal des juges, le saut est à refaire Sans Pénalité
- Valeur des sauts ½-1 tour & renversement Av-1 tour = 12.70 pts
- Toutes les pénalités sont reprises dans le tableau page 198

Pénalités spécifiques :

Pour tous les sauts avec ½ tour ou tour dans le 2^{ème} envol c'est la position des pieds qui détermine la fin de la rotation.

BARRES

- La pose de pieds sur BI pour passer à BS est un élément de liaison et ne compte donc pas dans les 7 éléments reconnus **mais peut valider une EC**.
- Pas d'élan à vide pour le retrait et le grand rétablissement.
- Retrait à l'ATR et soleil : si l'ATR est réalisé dans les 10° avant ou après la verticale, l'élément est reconnu mais pénalisé.

Précision sur l'EC 5 : **c'est un passage du corps en AR à l'horizontale minimum qui est demandé. Le corps doit être à l'horizontale de la tête à la pointe des pieds.** Une simple prise d'élan avant un élément peut remplir cette EC.

Un tour AR libre **sous l'horizontale sera retenu comme « Autre Difficulté »**.

Pénalités :

Retrait	Appui libre 0,30 pt pas de pénalité d'angle
Contre mouvement	<ul style="list-style-type: none">- Fermeture complète et les pieds quittent la BA le plus tard possible : 0,10 pt- Pointes des pieds vers la BS en avant de la barre : 0,10 pt- Epaules au-dessus de la BS :<ul style="list-style-type: none">o Epaules hauteur BS = 0,10 pto Epaules sous BS = 0,30 pt

POUTRE

- L'Auerbach en bout de poutre ou sur le côté est accepté groupé, carpé ou tendu.
- Le saut changement de jambes est considéré comme « Autre Difficulté » si l'écart des jambes après le changement est inférieur à 135°. Il devient un saut enjambé.
- Le changement de jambes : si l'écart est entre 135° et 150° la bonification est de 0.30 pt et si l'écart est supérieur à 150° la bonification est de 0.50 pt. **Dans tous les cas, il ne pourra être comptabilisé et bonifié qu'une seule fois. Il doit être pris dans l'ordre chronologique.**

- L'EC 5 : toute longueur doit comporter au moins une « Autre Difficulté » ou Difficulté 6^{ème}. Si la troisième longueur est la prise d'élan pour la sortie, la gym n'obtient pas l'EC5.
- Suppression de la série mixte, il est demandé 2 sauts différents.
- Sauts appel 1 ou 2 pieds, Difficultés 6^{ème} ou «Autres Difficultés » sont considérés comme identiques

Pénalités pour le cosaque :

- Jambe tendue à l'horizontale : SP
- Jambe tendue sous horizontale : 0.30 pt
-

SOL

- EC 1 : 1 série acro minimum de 2 éléments dont un salto.
- EC 2 : le salto AR tendu ½ tour et le twist tendu seront reconnus au bénéfice de la gym
- EC 3 : un passage gymnique d'au moins 2 sauts différents appel 1 pied liés directement ou indirectement (avec des pas courus, petits sauts appel 1 pied, pas chassés, tours chaînés) **et une pirouette de 360° sur 1 jambe**
 - Exemple de passage gymnique :
 - Saut enjambé 1 ou 2 pas saut changement de jambes
 - Saut enjambé pas chassés saut de chat
- **Aucun salto dans un mouvement : - 2 pts en note E**
- Saut groupé 1½ tour, Pirouette 1½ tour et souplesse AR valse 1½ tour = « Autres Difficultés »

Précisions sur les bonifications :

- **Saut de mains + salto AV groupé** : bonification de 0.30pt pour la liaison directe. Puis une série acro : **salto AV groupé + rondade + flip + salto AR groupé** : bonification de 0,30 pt pour liaison directe du salto AV avec deux éléments acrobatiques même s'il y a répétition du même salto AV. **C'est la liaison qui est bonifiée**, soit un total de 0.60 pt.

N'oubliez pas de consulter les directives techniques dans le Programme Fédéral

FEDERAL 2 AINEES

LIEU

SEYSSUEL

DIRECTEURS de CONCOURS

Laure GARCIN VEYRET

Youri DARBOURET

RESPONSABLE des JUGES

Marie Odile HANSENS

Nathalie PENIN (JFF)

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 A (art. 26.8 p 47 PF 2015)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré			
	6 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	2	6	4	2

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu pour une rotation : 16 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
2 Tables de Saut	4	5 min
2 Barres à câbles	4	5 min
3 Poutres	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min
3 Sols dynamiques	6	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min

1er Horaire

Fédéral 2 Aînées

Contrôle des licences : 7h 30

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 7 h 45

Compétition : 8 h 15 à 10 h 50

			1er agrès
15	ASGE	ECOURLANT	SOL 1
23	UNION SPORTIVE	VALOGNES	SAUT 1
32	RAYON SPORTIF LIONNAIS	LE LION D'ANGERS	SAUT2
71	GYM DE THISE	THISE	SOL2
87	ENVOL	FEURS	POUTRE 2
89	LA CHAMPIGNEULLAISE	CHAMPIGNEULLES	BARRES 2
94	ALERTE SPORTIVE	SAINT ROMAIN EN GAL	BARRES 1
109	L'ETENDARD	LA TALAUDIÈRE	POUTRE 1
120	AUORE SPORTIVE BOULIEU	BOULIEU LES ANNONAY	ENSEMBLE 1

2ème Horaire

Contrôle des licences : 10 h 20

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 10 h 35

Compétition : 11 h 05 à 13 h30

			1er agrès
25	LA BOURGUIGNONNE	MEURSAULT	SAUT 1
38	LES BLEUETS DE MAURIENNE	SAINT JEAN DE MAURIENNE	POUTRE 2
39	LES VAILLANTES	BRIGNAIS	POUTRE 1
42	LES ABEILLES	BAILLEUL	SOL 1
47	ENFANTS DU PLESSIS	LANESTER	SAUT 2
61	SOCIÉTÉ GYMNIQUE BALDOMÉRIENNE	SAINT GALMIER	BARRES 1
86	JEUNE GARDE	ELOYES	SOL 2
90	AVANT-GARDE	SAINT ETIENNE	ENSEMBLE 1
115	OLYMPIC CLUB GRANGEAIS	GUILHERAND GRANGES	BARRES 2

3ème Horaire

Contrôle des licences : 13 h 45

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 14 h

Compétition : 14 h 30 à 16 h 55

			1er agrès
4	LA BOUSBOTTE	BESANCON	SOL 2
12	LES GYM'S DU PILAT	PELUSSIN	POUTRE 2
19	CERCLE SAINT LAURENT	WASSELONNE	SAUT 2
45	L'ALERTE	EPINAL	POUTRE 1
51	JEANNE D'ARC	MAICHE	BARRES 1
102	SAINT PIERRE SPORTS	SAINT PIERRE D'ALBIGNY	BARRES 2
103	LEGION VIENNOISE	VIENNE	ENSEMBLE 1
108	U.S.F.	FRELINGHIEN	SOL 1
118	LA SPORTIVE	AUDINCOURT	SAUT 1

4ème Horaire

Contrôle des licences : 16 h 25

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 16 h 40

Compétition : 17 h 10 à 19 h 35

			1er agrès
11	AUS GYM	SCHILTIGHEIM	SAUT 1
18	JEUNES SPORTIVES	SAINT CHAMOND	POUTRE 2
33	UNION GYMNIQUE DOLOISE	DOLE	SOL 1
34	SAINT LOUIS RUCHE	FONTAINES SUR SAONE	BARRES 2
37	LA SAINT MICHEL	MORTEAU	BARRES 1
99	LA FRATERNELLE	BOURGOIN JALLIEU	SAUT 2
100	ETOILE	VOIRON	SOL 2
106	ARC EN CIEL	ORLIENAS	POUTRE 1
111	ETOILE SPORTIVE	LA ROCHEFOUCAULD	ENSEMBLE 1

CHAMPIONNAT "F2 AÎNÉES "

TABLE DE SAUT				BARRES ASYMETRIQUES			
547	MOREL Kathleen	Vienne (38)	RA	555	SPERY Jean-Luc	Orliénas (69)	RA
517	BOURGEOIS Evelyne	Pélussin (42)	Sec	513	BATAILLE Anaïs	Maiche (44)	Sec
1er agrès				1er agrès			
113	LORENTZ Sophie	Schiltigheim (67)	L	10	PAIRE Hélène	Feurs 42)	F
236	MIGLIORINI Myriam	St Pierre d'Albigny (73)	6	106	CHAPUIS Anne-Claude	Besançon (25)	L
205	BERNARD Christian	St Romain en Gal (69)	6	105	CELLIER Sylvette	Ecouflant (49)	L
406	VINTER Francis	Champigneulles (54)	2	364	MARTENOT Sabine	Meursault (21)	2
2ème agrès				2ème agrès			
210	CAUCHON Jean-Yves	Le Lion d'Angers (49)	6	249	STEPHENSON Véronique	Thise (25)	6
338	DRAGO Christian	Saint Chamond (42)	2	228	HACQUARD Brigitte	Brignais (69)	6
206	BOEHM Joëlle	Wasselonne (67)	6	237	MILLET Virginie	Charnay les Macon (71)	6
306	BARTHELEMY Aline	Lyon (69)	2	382	REITZER Isabelle	Valognes (50)	2
POUTRE				SOL			
554	DEBORDE Séverine	Fontaines / Saône (69)	RA	556	THESSERRE Audrey	La Talaudière (42)	RA
525	CHINAL Danièle	St Pierre d'Albigny (73)	Sec	551	RIVOIRE Jeanne	St Romain en Gal (69)	Sec
1er agrès				1er agrès			
101	BART Sylvie	Bailleul (59)	L	2	BAVUSO Simone	Saint-Etienne (42)	F
110	FRISON BUISSON Karen	Bourgoin-Jallieu (38)	L	119	PIERRESTIGER Frédérique	Le Lion d'Angers (49)	L
108	DIEBOLD Chantal	Schiltigheim (67)	L	8	NAGEOTTE Annie	Audincourt (25)	F
347	GRANGET André	Eloyes (88)	2	227	GUIRAUD Sophie	St Jean de Maurienne (73)	6
2ème agrès				2ème agrès			
203	BELLUT Marie-Pierre	Saint Chamond (42)	6	6	GIRARDIN Isabelle	Morteau (25)	F
311	BENETTI Céline	St Pierre d'Albigny (73)	2	244	PIRAUD Christine	Saint Galmier (42)	6
224	FROSSARD Marie-Rose	Maiche (25)	6	107	DELIOT Janine	Brignais (69)	L
407	WILZIUS Yolande	Lanester (56)	2	252	VAHRAMIAN Céline	Vienne (38)	6
3ème agrès				3ème agrès			
230	JACON Véronique	St Jean de Maurienne (73)	6	109	FOURNERET Fabienne	Besançon (25)	L
329	CROUZET Coralie	La Talaudière (42)	2	243	PERIOL Nicole	Pélussin (42)	6
394	SPERY Suzanne	Orliénas (69)	2	234	LOUIS Suzy	Wasselonne (67)	6
401	VENOVSKI Amandine	Audincourt (25)	2	395	THIEBLEMONT Eric	Eloyes (88)	2
ENSEMBLES				<p>Seuls les 2 premiers juges du premier agrès notent le 6ème degré. En cas de défection d'un membre du jury, le club concerné devra OBLIGATOIREMENT :</p> <p>Avertir la Fédération, l'organisateur et _____ Geneviève CARIOU : genevieve.cariou@bbox.fr 06 65 19 97 58 et proposer un remplaçant.</p>			
502	BLANC Géraldine	St Romain en Gal (69)	RA				
558	TOURE Moussokro	Voiron (38)	Sec				
ALIGNEMENT							
372	PERRIN Sylvie	Voiron (38)	2				
332	DELORME Emilie	Orliénas (69)	2				
EXECUTION INDIVIDUELLE							
232	LAMARQUE Maryse	Ecouflant (49)	6				
508	PIERRAT Catherine	Epinal (88)	Ens				
EXECUTION D'ENSEMBLE							
207	BONNINGUE Chantal	Lyon (69)	6				
507	MOINE Christian	Meursault (21)	Ens				

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2001 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 4 juillet 2015

FEUILLE DE REPARTITION DES DEGRES PAR AGRES

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Aînées

SAUT

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Aînées

BARRES

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Aînées

POUTRE

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Aînées

SOL

3ème degré	4ème degré	5ème degré	6ème degré

Veillez remplir les 4 tableaux selon le degré de chaque gymnaste à chaque agrès.
 Vous inscrivez le N° de votre gym dans la case correspondant à chaque agrès (une seule gymnaste par ligne) un maximum de 12 gymnastes. Les cases jaunes sont obligatoires, les cases grises interdites.
 Vous découperez la feuille en 4 pour présenter le tableau au secrétaire d'agrès correspondant.
 Les gymnastes de 2001 auront les N° 13 et 14.

Fédéral 2 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}		
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}		
	5 ^{ème}			
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, sauf pour les 6èmes, il vous sert à faire vos groupes de passage.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Fédéral 2 Aînées Association N°.....
Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3
1	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}		
2	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			
	5 ^{ème} et 6 ^{ème}	6 ^{ème}		
	5 ^{ème}			
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}			

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé sauf pour les 6èmes, il vous sert à faire vos groupes de passage.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

FEDERAL 3 AINEES

LIEU

ESTRABLIN

DIRECTEURS de CONCOURS

Elisabeth JEAN

Christophe GIGLEUX

RESPONSABLE des JUGES

Maryvonne COMTE

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 3 Ainées (art. 26.8 p 47 PF 2015)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	4	5	6	3

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 13 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
3 Barres à câbles	6	5 min au 1 ^{er} agrès puis 4 min
4 Poutres	8	3 min au 1 ^{er} agrès puis 2 min
4 Sols dynamiques	8	3 min au 1 ^{er} agrès puis 2 min

Fédéral 3 Aînées

1er Horaire

Contrôle des licences : 7 h 15

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 7 h 30

Compétition : 8 h à 10 h 35

			1er agrès
6	ARC EN CIEL - LA FARANDOLE	SORBIERS	SOL 1
14	JEANNE D'ARC ESTAIROISE	ESTAIRES	BARRES 2
16	ASSOCIATION GYMNIQUE	ROCHE LA MOLIERE	ENSEMBLE 1
26	CERCLE SPORTIF SAINT MICHEL KOENIGSHOFFER	STRASBOURG	SAUT 1
48	GENETS D'OR DU LIMOUSIN	LIMOGES	SAUT 2
50	LA DOMRÉMY	BRUZ	POUTRE 1
56	LA BEAUMANOIR	DINAN	BARRES 1
62	LA DAUPHINOISE	COUBLEVIE	POUTRE 2
64	AVANT GARDE TURRIPINOISE	LA TOUR DU PIN	SOL 2
67	EVEIL	MARANS	BARRES 3
69	SENTINELLES DES ALPES	GRENOBLE	ENSEMBLE 2

2ème Horaire

Contrôle des licences : 10 h 05

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 10 h 20

Compétition : 10 h 50 à 13 h 15

			1er agrès
1	LUCE SPORT GYM	LUCÉ	POUTRE 1
46	ASSOCIATION SAINT DENIS	ESTREES SAINT DENIS	SAUT 2
73	GROUPE AMICAL SAINT CÉCILE	LONGEVILLE EN BARROIS	ENSEMBLE 1
74	LA VORAYSIENNE	VORAY SUR L'OGNON	SOL 1
75	ETOILE ATHISIENNE	ATHIS DE L'ORNE	ENSEMBLE 2
78	LES AILES BERRUYÈRES	BOURGES	SAUT 1
79	PASSION GYM ESTRABLIN SEPTEME	ESTRABLIN	BARRES 3
81	UNION CHABONNAISE	CHABONS	BARRES 1
97	LA PERSEVERANTE	BOURG EN BRESSE	SOL 2
98	LA SAINT LOUIS	POISSY	BARRES 2
114	LA PALAISIEENNE SPORTS	PALAISEAU	POUTRE 2

3ème Horaire

Contrôle des licences : 13 h 30

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 13 h 45

Compétition : 14 h 15 à 16 h 40

			1er agrès
3	MOUETTES DU LAC	ENGHIEN LES BAINS	BARRES 1
17	RAYON D'OR	PUY GUILLAUME	SOL 2
21	CACSA GYM JEUNES	ANICHE	ENSEMBLE 1
29	AUDACIEUSE NOTRE DAME DU MAS	FIRMINY	SAUT 2
41	LES LIBELLULES	SAINT ALBAN LEYSSE	BARRES 3
43	ASSOCIATION MUSICALE ET SPORTIVE	CHARNAY LES MACON	ENSEMBLE 2
52	AIGLONNE	SAINTE MENEHOULD	SOL 1
55	ENTENTE GYMNIQUE DU GUIERS	ENTRE DEUX GUIERS	SAUT 1
65	GYMNASTIQUE RHODANIENNE	CONDRIEU	BARRES 2
70	LA STEPHANOISE	MONTOIR DE BRETAGNE	POUTRE 1
105	AVENIR GYMNASIQUE	CHEMILLE	POUTRE 2

4ème Horaire

Contrôle des licences : 16 h 10

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 16 h 10

Compétition : 16 h 55 à 19 h 05

			1er agrès
5	UNION SPORTIVE GRIGNOISE	GRIGNY	BARRES 1
7	LES ALOUETTES DES CHAMPS	SARCELLES	POUTRE 2
13	JEANNE D'ARC	EAUBONNE	ENSEMBLE 1
30	SAINT MICHEL SPORTS	MARQUETTE LEZ LILLE	SOL 1
35	JEANNE D'ARC	LA LANDE PATRY	SAUT 1
44	CLUB DE GYMNASIQUE	HERMES	SOL 2
58	LA JEANNE D'ARC	LALLAING	POUTRE 1
63	A.F.S.C.	CLUSES	SAUT 2
80	ASSOCIATION DE LA MANDALLAZ	SILLINGY	ENSEMBLE 2
116	JEANNE D'ARC	LE COTEAU	BARRES 2

CHAMPIONNAT "F3 AÎNÉES "

TABLE DE SAUT

BARRES ASYMETRIQUES

545	MARTROU Thierry	Bourges (37)	RA	523	CHARVAT Rosina	Sillingy (74)	RA
542	LECOIS Danielle	Athis de l'Orne (61)	Sec	529	DUBOIS Nathalie	La Lande Patry (61)	Sec
1er agrès				1er agrès			
112	GROCHULSKA Corinne	Voray sur L'Ognon (70)	L	1	APPELGHEM Michel	Marcq en Baroeul (59)	FF
220	FERAL Mireille	Palaiseau (91)	6	247	ROYET Gérard	Condrieu (69)	6
305	BARBAT Laurent	Puy Guillaume (63)	2	104	CELESTE Patrick	Sarcelles (95)	L
340	EQUIS Raymond	Sorbiers (42)	2	114	MINTOFF Chantal	Sainte Meneshould (51)	L
2ème agrès				2ème agrès			
125	VULIN Marie-Luce	Macon (71)	L	3	BOIRON Monique	Voray sur L'Ognon (70)	FF
375	PLANCHET Odile	Roche la Molière (42)	2	240	PALUMBO Dolorès	Cluses (74)	6
304	ARNOULD Dominique	Bourg en Bresse (01)	2	331	DELIAU Monique	Longeville en Barrois (54)	2
409	VERDURMEN Christine	Poissy (78)	2	374	PILIA Patricia	Lallaing (59)	2
3ème agrès				3ème agrès			
245	POIDEVIN Dominique	La Lande Patry (61)	6	7	MARTIN Marie-Noëlle	Entre deux Guiers (38)	F
309	BELLIER Cécile	Coublevie (38)	2	315	BOBAULT Jessy	Bourges (37)	2
350	GRUHIER Philippe	Estaires (59)	2	229	HAMONIC Graziella	Dinan (22)	6
352	HIVERT Gilles	Le Coteau (42)	2	515	BES Alain	Puy Guillaume (63)	1
POUTRE				SOL			
563	BOK Dyanne	Favergeres (74)	RA	514	BAYETTE Adeline	Longeville en Barrois (54)	RA
546	MIYAMOU Daniella	Grigny (69)	Sec	561	TROCHON Catherine	Montoir de Bretagne (44)	Sec
1er agrès				1er agrès			
118	PEZET Isabelle	Palaiseau (91)	L	4	BOULLAY Monique	Palaiseau (91)	F
254	VIAL Laurence	St Alban Leysse (73)	6	116	PECH Brigitte	Estrablin (38)	L
339	DUCHAMP Chantal	Athis de l'Orne (61)	2	381	RACHEL Anne	Sillingy (74)	2
410	PETAS Géraldine	Saint Etienne (42)	2	408	ZORZATO Edith	Estrees St Denis (60)	2
2ème agrès				2ème agrès			
214	DECONNINCK Jeanne-Marie	Marquette Lez Lille (59)	6	12	RICHARD Monique	Estrablin (38)	F
373	PIFFARD Julie	Hermes (60)	2	239	MUSSARD Sylvie	Limoges (87)	6
342	FRANCOIS Anne-Marie	Poissy (78)	2	310	BELLIOT Fabienne	Montoir de Bretagne (44)	2
535	HELON Valérie	Lallaing (59)	1	391	SEGALARD Sylvie	Enghien les Bains (95)	2
3ème agrès				3ème agrès			
253	VEROVE Marie-Luce	Aniche (59)	6	102	BETEMPS Jocelyne	Favergeres (74)	L
404	VILLARD Isabelle	Le Coteau (42)	2	238	MUNIER Christine	La Tour du Pin (38)	6
313	BIDAULT Monique	Lucé (28)	2	412	DE MOOR Dorothée	Lallaing (59)	2
346	GODIN Christine	Grigny (69)	2	528	DORELLE Christine	Roche la Molière (42)	1
4ème agrès				4ème agrès			
256	ZIMMERMANN Stéphanie	Strasbourg (67)	6	235	MICOUD Elizabeth	Chabons (38)	6
411	POILDEVIN Aurore	Morteau (25)	2	248	ROBIN Ludivine	Strasbourg (67)	6
349	GROS Mélanie	Bourg en Bresse (01)	2	363	MARLANGUE Jean	Eaubonne (95)	2
548	PERRIEAU Nadia	Macon (71)	1	516	BOUCHET Katia	Boulieu les Annonay (07)	1
ENSEMBLES				Seuls les juges grisés aux agrès notent le 5ème degré. En cas de défection d'un membre du jury, le club concerné devra OBLIGATOIREMENT : Avertir la Fédération, l'organisateur et Geneviève CARIOU : genevieve.cariou@bbox.fr 06 65 19 97 58 et proposer un remplaçant.			
559	TRANCHAND Raymonde	Condrieu (69)	RA				
552	SALLAZ DAMAZ Guillaîne	Favergeres (74)	Sec				
ALIGNEMENT							
325	CELESTE Catherine	Sarcelles (95)	2				
510	THOMMEREL Flavie	Marans (17)	Ens				
EXECUTION INDIVIDUELLE							
9	NAVES Marie-France	Enghien les Bains (95)	F				
501	BIESSY-ANSELME Chantal	Chabons (38)	Ens				
EXECUTION D'ENSEMBLE							
11	REINOSE Anne-Marie	Bruz (35)	FF				
121	RICCIARDELLI Geneviève	Grenoble (38)	L				

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMNASTES composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			

Les gymnastes nées en 2001 prendront les numéros 13 et 14

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 4 juillet 2015

FEUILLE DE REPARTITION DES DEGRES PAR AGRES

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Aînées

SAUT

3ème degré	4ème degré	5ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Aînées

BARRES

3ème degré	4ème degré	5ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Aînées

POUTRE

3ème degré	4ème degré	5ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Aînées

SOL

3ème degré	4ème degré	5ème degré

Veillez remplir les 4 tableaux selon le degré de chaque gymnaste à chaque agrès.
Vous inscrivez le N° de votre gym dans la case correspondant à chaque agrès (une seule gymnaste par ligne) un maximum de 12 gymnastes. Les cases jaunes sont obligatoires, les cases grises interdites.
Vous découperez la feuille en 4 pour présenter le tableau au secrétaire d'agrès correspondant.
Les gymnastes de 2000 auront les N° 13 et 14.

Fédéral 3 Aînées Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, il vous sert à faire vos groupes de passage.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Fédéral 3 Aînées Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}	
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, il vous sert à faire vos groupes de passage.

Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

FEDERAL 2 JEUNESSES

LIEU

SAINT ROMAIN EN GAL

DIRECTEUR de CONCOURS

Marie Laure LOSANO

Justine MANIGAUD

RESPONSABLE des JUGES

Germinal FLORES

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 2 Jeunes (art. 26.8 p 47 PF 2015)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	5 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	1	2	8	4

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 13 minutes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min
3 Barres Asymétriques	6	5 min au 1 ^{er} agrès, puis 4 min
4 Poutres	8	4 min au 1 ^{er} agrès, puis 3 min
4 Sols	8	4 min au 1 ^{er} agrès, puis 3 min

1er Horaire

Fédéral 2 Jeunesses

Contrôle des licences : 7 h 45

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 8 h

Compétition : 8 h 30 à 11 h 05

			1er agrès
4	LA BOUSBOTTE	BESANCON	SAUT 2
11	AUS GYM	SCHILTIGHEIM	POUTRE 2
13	JEANNE D'ARC	EAUBONNE	ENSEMBLE 2
21	CACSA GYM JEUNES	ANICHE	BARRES 3
33	UNION GYMNIQUE DOLOISE	DOLE	POUTRE 1
34	SAINT LOUIS RUCHE	ENTRE DEUX GUIERS	BARRES 1
37	LA SAINT MICHEL	MORTEAU	ENSEMBLE 1
41	LES LIBELLULES	SAINT ALBAN LEYSSE	SOL 1
43	ASSOCIATION MUSICALE ET SPORTIVE	CHARNAY LES MACON	BARRES 2
55	ENTENTE GYMNIQUE DU GUIERS	ENTRE DEUX GUIERS	SOL 2
108	U.S.F.	FRELINGHIEN	SAUT 1

2ème Horaire

Contrôle des licences : 10 h 35

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 10 h 50

Compétition : 11 h 20 à 13 h 30

			1er agrès
18	JEUNES SPORTIVES	SAINT CHAMOND	BARRES 1
84	ARC EN CIEL	SALINS LES BAINS	POUTRE 1
85	UNION GYMNIQUE ARSACAISE	ARSAC	SAUT 1
92	SAINT LOUIS DE GONZAGUE	LIMOGES	ENSEMBLE 2
96	P.E.S.D.	LYON	ENSEMBLE 1
99	LA FRATERNELLE	BOURGOIN-JALLIEU	SOL 1
100	ETOILE	VOIRON	BARRES 2
110	ELAN SPORTIF	RIVE DE GIER	SOL 2
111	ETOILE SPORTIVE	LA ROCHEFOUCAULD	SAUT 2
119	SEMEUSES BERRUYERES	BOURGES	POUTRE 2

3ème Horaire

Contrôle des licences : 13 h 45

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 14 h

Compétition : 14 h 30 à 16 h 55

Compétition : 14 h 30 à 16 h 55			1er agrès
27	UNION GYMNIQUE SAINT PAULOISE	SAINT PAUL LES DAX	POUTRE 2
56	LA BEAUMANOIR	DINAN	BARRES 2
59	SAINT JOSEPH	HOENHEIM	BARRES 3
62	LA DAUPHINOISE	COUBLEVIE	POUTRE 1
64	AVANT GARDE TURRIPINOISE	LA TOUR DU PIN	SAUT 1
67	EVEIL	MARANS	SOL 1
68	LE PHENIX	ANDREZIEUX BOUTHEON	ENSEMBLE 2
69	SENTINELLES DES ALPES	GRENOBLE	SOL 2
71	GYM DE THISE	THISE	BARRES 1
88	JEUNE GARDE	POURRAIN	ENSEMBLE 1
101	LES SCARABEES	MORANCEZ	SAUT 2

4ème Horaire

Contrôle des licences : 16 h 25

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 16 h 40

Compétition : 17 h 10 à 19 h 35

Compétition : 17 h 10 à 19 h 35			1er agrès
1	LUCE SPORT GYM	LUCÉ	POUTRE 2
23	UNION SPORTIVE	VALOGNES	SOL 2
25	LA BOURGUIGNONNE	MEURSAULT	ENSEMBLE 1
39	LES VAILLANTES	BRIGNAIS	BARRES 1
40	LES ALOUETTES GYM	LES HERBIERS	SAUT 2
42	LES ABEILLES	BAILLEUL	BARRES 3
47	ENFANTS DU PLESSIS	LANESTER	ENSEMBLE 2
57	L'EVEIL	CHALON SUR SAONE	SAUT 1
90	AVANT-GARDE	SAINT ETIENNE	SOL 1
104	NICOLAITE DE CHAILLOT	PARIS	BARRES 2
115	OLYMPIC CLUB GRANGEAIS	GUILHERAND GRANGES	POUTRE 1

CHAMPIONNAT "F2 JEUNESSES"

TABLE DE SAUT				BARRES ASYMETRIQUES			
562	VAULLERIN Régis	Bourges (37)	RA	538	HUGUES Christophe	Paris (75)	RA
512	BARRET Lucie	Guilherand Granges (07)	Sec	526	DEWILDEMAN Anne-Sophie	Bailleul (59)	Sec
1er agrès				1er agrès			
122	ROUX Odile	Rive de Gier (42)	L	204	BERGER Laurie	La Tour du Pin (38)	6
223	FOURNERET Marie-Hélène	Besançon (25)	6	308	BEAUVAIS Christine	Morancez (28)	2
321	CASTELLA Charline	Salins les Bains (39)	2	376	PLESSY Alain	Pourrain (89)	2
344	GARNIER Martine	Morancez (28)	2	403	VERGNAUD Rachel	Les Herbiers (85)	2
2ème agrès				2ème agrès			
211	CHATTON Céline	Salins les Bains (39)	2	317	BON Evelie	Grenoble (38)	2
413	QUIRION Yves	St Etienne de Montluc (44)	2	333	DETREZ Thierry	Lyon (pesd) (69)	2
323	CAUCHOIS Fabienne	Guilherand Granges (07)	2	390	SALAMAGNOU Christel	Saint Paul les Dax (40)	2
357	JOURDAN Jean-Michel	Pourrain (89)	2	564	GRIOT Patricia	Saint Leu la Forêt (95)	1
3ème agrès				3ème agrès			
216	CESBRON Emilie	Chemillé (49)	2	367	METTAHRI Katia	Eaubonne (95)	2
353	HUS Emeline	Frelinghien (59)	2	566	CARDOSO Christelle	La Talaudière (42)	1
326	CHARLES Cécile	Chalon sur Saône (71)	2	396	THOLOT Luc	Andrézieu Bouthéon (42)	2
358	JUBEAUX Magali	Bailleul (59)	2	553	SCHREVELLE Elisabeth	Marans (17)	1
POUTRE				SOL			
527	DIEUDONNE Hélène	Valognes (50)	RA	522	CERTIN Myriam	La Rochefoucauld (16)	RA
549	PIASANTIN Brigitte	Coublevie (38)	Sec	543	LUNEAU Maryse	Chemillé (49)	Sec
1er agrès				1er agrès			
123	SAILLARD Monique	Morteau (25)	L	115	NEBRA Andrée	Arsac (33)	L
255	ZIEGLER Sophie	Schiltigheim (67)	6	208	BRET Gaëlle	Bourges (37)	6
360	LAGRENEE Sandrine	La Rochefoucauld (16)	2	324	CAUMAS-CHAMPAGNON D	Charnay les Macon (71)	2
518	BOURSE Jacques	Montalieu Vercieu (38)	1	389	ROUX Christophe	Guilherand Granges (07)	2
2ème agrès				2ème agrès			
251	TOGNOL MUNIER Nathalie	Thise (25)	6	124	VEYRET Catherine	Bourgoin (38)	L
336	DREVET Geneviève	Fontaines sur Saône (69)	2	241	PASCAL Eliane	Saint-Etienne (42)	6
334	DOMINIQUE Isabelle	Limoges (87)	2	351	GUILMIN Sandrine	Limoges (87)	2
567	GENTIAL Laure	Firminy (42)	1	388	ROUX Jocelyne	Saint Chamond (42)	2
3ème agrès				3ème agrès			
307	BAZIN Patricia	Andrézieu Bouthéon (42)	2	226	GENTIAL Marie-Dominique	Firminy (42)	6
314	BIDAULT Sylvie	Lucé (28)	2	371	PASQUIER Margaux	Les Herbiers (85)	2
378	PREVOST Suzanne	Entre deux Guiers (38)	2	366	MATTINA Chrystelle	Rive de Gier (38)	2
530	DUGOUGEAT Daniel	Saint Chamond (42)	1	397	TISON Corinne	Aniche (59)	2
4ème agrès				4ème agrès			
392	SERVIE Raymonde	Boulieu les Annonay (07)	2	322	CATTEAU Arnaud	Frelinghien (59)	2
536	HERY Anita	Chalon sur Saône (71)	1	379	PRIMET Jacques	Boulieu les Annonay (07)	2
327	CHARROIN Sylvie	Firminy (42)	2	368	MOALLIC Françoise	Lanester (56)	2
521	CASTELAIN Barbara	Fontaines sur Saône (69)	1	400	TRUSCELLO Jean	Lyon (pesd) (69)	2
ENSEMBLES				Seuls les juges grisés notent le 5ème degré. En cas de défection d'un membre du jury, le club concerné devra OBLIGATOIREMENT : Avertir la Fédération, l'organisateur et Geneviève CARIOU : genevieve.cariou@bbox.fr 06 65 19 97 58 et proposer un remplaçant.			
532	FROMAIN Betty	Brignais (69)	RA				
519	BOURSE Pascale	Montalieu Vercieu (38)	Sec				
ALIGNEMENT							
506	LAMY-DUCASSE Géraldine	Paris (75)	Ens				
509	SAULET Corinne	La Rochefoucauld (16)	Ens				
EXECUTION INDIVIDUELLE							
5	GILLOUX Sylvie	Saint Alban Leysse (73)	F				
225	GAVANT Andrée	Saint Paul les Dax (40)	6				
EXECUTION D'ENSEMBLE							
209	BRIAND Sandrine	Dinan (22)	6				
356	JEAN Christiane	Entre deux Guiers (38)	Ens				

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 4 juillet 2015

Signature de l'entraîneur

Le 27 Juin 2015

FEUILLE DE REPARTITION DES DEGRES PAR AGRES

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Jeunesses

SAUT

2ème degré	3ème degré	4ème degré	5ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Jeunesses

BARRES

2ème degré	3ème degré	4ème degré	5ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Jeunesses

POUTRE

2ème degré	3ème degré	4ème degré	5ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 2 Jeunesses

SOL

2ème degré	3ème degré	4ème degré	5ème degré

Veillez remplir les 4 tableaux selon le degré de chaque gymnaste à chaque agrès.
 Vous inscrivez le N° de votre gym dans la case correspondant à chaque agrès (une seule gymnaste par ligne) un maximum de 12 gymnastes. Les cases jaunes sont obligatoires, les cases grises interdites.
 Vous découperez la feuille en 4 pour présenter le tableau au secrétaire d'agrès correspondant.

Fédéral 2 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire la lettre et le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, il vous sert à faire vos groupes de passage. Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Fédéral 2 Jeunesses Association N°.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
1	5 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}		
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}				

Inscrire la lettre et le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, il vous sert à faire vos groupes de passage. Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

FEDERAL 3 JEUNESSES

LIEU

SAINT ROMAIN EN GAL

DIRECTEURS de CONCOURS

Claire DARIUS

Monique SOURISSEAU

RESPONSABLE des JUGES

Elisabeth MORICET

TABLEAU de REPARTITION Fédéral 3 Jeunesses (art. 26.8 p 47 PF 2015)

Nombre de gymnastes	Minimum imposé par degré	Maximum autorisé par degré		
	4 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}
8 à 12	4	0	5	8

ORGANISATION MATERIELLE

Temps prévu par rotation : 21 minutes pour 2 équipes

Nombre d'agrès	Nombre de jurys	Temps d'échauffement
3 Tables de Saut	6	5 min
3 Barres	6	7 min au 1 ^{er} agrès puis 6 min
4 Poutres	8	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min
4 Sols	8	4 min au 1 ^{er} agrès puis 3 min

1er Horaire

Fédéral 3 Jeunesses

Contrôle des licences : 7 h 30

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 7 h 45

Compétition : 8 h 20 à 10 h 15

			1er agrès
29	AUDACIEUSE NOTRE DAME DU MAS	FIRMINY	POUTRE 1A
31	SPORTING CLUB	SEYSSUEL	SAUT 1A
45	L'ALERTE	EPINAL	POUTRE 1B
52	AIGLONNE	SAINTE MENEHOULD	BARRES 1B
60	LES BELLEDONNES	LA RAVOIRE	ENSEMBLE 1A
65	GYMNASTIQUE RHODANIENNE	CONDRIEU	SAUT 1B
72	ESPERANCE MARCQ	MARCQ EN BAROEUL	SOL1B
77	JEUNESSE STEPHANOISE GYMNASTIQUE	SAINT ETIENNE DE MONTLUC	SOL1A
82	AS CHEYLAROSE	LE CHEYLARD	BARRES1A
94	ALERTE SPORTIVE	SAINT ROMAIN EN GAL	ENSEMBLE 1B

2ème Horaire

Contrôle des licences : 9 h 45

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 10 h

Compétition : 10 h 30 à 12 h 35

			1er agrès
2	ENTENTE GYMNIQUE DU FAUCIGNY	LA ROCHE SUR FORON	BARRES 1A
8	CHARTREUSE GYM	SAINT LAURENT DU PONT	SOL 2A
9	GYM CLUB	MONTALIEU VERCIEU	ENSEMBLE 1A
10	ENTENTE NOTRE DAME DU MONT	MARSEILLE	SAUT 1B
28	GYMNASTIQUE ESPERANCE	TOUL	POUTRE 1B
30	SAINT MICHEL SPORTS	MARQUETTE LEZ LILLE	SOL 1A
44	CLUB DE GYMNASTIQUE	HERMES	SAUT 1A
53	GYMNASTIQUE CLUB	LA MULATIERE	ENSEMBLE 1B
91	ETINCELLE	VERNAISON	POUTRE 1A
112	GYM THONES VALLEE	THONES	BARRES 1B
117	ACCRO2GYM	FAVERGES	SOL 1B

3ème Horaire

Contrôle des licences : 12 h 45

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 13 h 15

Compétition : 13 h 45 à 16 h 10

			1er agrès
6	ARC EN CIEL - LA FARANDOLE	SORBIERS	SOL 1A
16	ASSOCIATION GYMNIQUE	ROCHE LA MOLIERE	POUTRE 1B
22	ETOILE DE SAINT LEU GYMNASTIQUE	SAINT LEU LA FORET	BARRES 1A
26	CERCLE SPORTIF SAINT MICHEL KOENIGSHOFFEN	STRASBOURG	BARRES 1B
32	RAYON SPORTIF LIONNAIS	LE LION D'ANGERS	SOL 1B
36	LES MOUETTES	ROYAN	ENSEMBLE 1B
48	GENETS D'OR DU LIMOUSIN	LIMOGES	ENSEMBLE 1A
49	BAYARD ARGENTAN GYMNASTIQUE	ARGENTAN	SOL 2A
50	LA DOMRÉMY	BRUZ	POUTRE 1A
54	ALLIANCE SPORTIVE	TARARE	SAUT 1A
66	PATRONAGE LAIQUE DE LA CAVALE BLANCHE	BREST	SAUT 1B
76	ESPOIR GYMNIQUE	REPLONGES	BARRES 2B
109	L'ETENDARD	LA TALAUDIÈRE	BARRES 2A
113	POUR LA FRANCE	LA FLOTTE	SOL 2B

4ème Horaire

Contrôle des licences : 15 h 30

Retrait des dossiers de compétition auprès des Directeurs de Concours : 16 h

Compétition : 16 h 30 à 19 h

			1er agrès
14	JEANNE D'ARC ESTAIROISE	ESTAIRES	BARRES 1A
15	ASGE	ECOULANT	SOL 2A
20	LA CITA	BESANCON	SOL 1A
24	EQUIPES GYMNIQUES ADAMOISES	L'ISLE ADAM	SAUT 1A
38	LES BLEUETS DE MAURIENNE	SAINT JEAN DE MAURIENNE	SAUT 1B
46	ASSOCIATION SAINT DENIS	ESTREES SAINT DENIS	BARRES 1B
61	SOCIÉTÉ GYMNIQUE BALDOMÉRIENNE	SAINT GALMIER	BARRES 2A
74	LA VORAYSIENNE	VORAY SUR L'OGNON	BARRES 2B
87	ENVOL	FEURS	ENSEMBLE 1B
89	LA CHAMPIGNEULLAISE	CHAMPIGNEULLES	SOL 2B
97	LA PERSEVERANTE	BOURG EN BRESSE	POUTRE 1A
98	LA SAINT LOUIS	POISSY	ENSEMBLE 1A
114	LA PALAISIEENNE SPORTS	PALAISEAU	SOL 1B
120	AURORE SPORTIVE BOULIEU	BOULIEU LES ANNONAY	POUTRE 1B

CHAMPIONNAT "F3 JEUNESSES"

TABLE DE SAUT				BARRES ASYMETRIQUES			
539	KRANTZ Caroline	Hoenheim (67)	RA	557	THIERMANT Magalie	Vernaison (69)	RA
511	AMADIEU Eric	St Etienne de Montluc (44)	Sec	520	BOUHADDA Hocine	Vienne (38)	Sec
1er agrès				1er agrès			
246	PRESSON Christelle	St Laurent du Pont (38)	6	250	TATON Johana	Replonges (01)	6
380	QUERE Ingrid	Brest (29)	2	544	SPIEGELS Patrick	Marcq en Baroeul (59)	2
341	FEAT Katell	Bruz (35)	2	399	TRINITA Judith	Marseille (13)	2
565	LENOIR Régine	Valognes (50)	1	377	POIX Marylin	La Flotte (17)	2
2ème agrès				2ème agrès			
201	ALBAUT Annick	Sainte Menehould (51)	6	213	COULON Marie-Clothilde	La Ravoire (73)	6
385	RUEL Jean-Jacques	La Mulatière (69)	2	348	GRENIER Marie-Thérèse	Bouliou les Annonay (07)	2
359	KOCH Gilles	Montalieu Vercieu (38)	2	303	ADNANE Fathia	Vernaison (69)	2
383	RENAULT Lionel	Sorbiers (42)	2	402	VERRIERES Sabine	St Laurent du Pont (38)	2
3ème agrès				3ème agrès			
218	FAURE Cécile	Le Cheylard (07)	6	221	FEIERSTEIN Jacques	L'Isle Adam (95)	6
365	MARTIN Françoise	Epinal (88)	2	362	MAHE Daniel	Toul (54)	2
337	DREVET Valérie	Firminy (42)	2	354	IZARD Sandrine	La Mulatière (69)	2
531	FOURNIER Sandrine	Limoges (87)	1	533	GABRIEL Betty	Champigneulles (54)	1
POUTRE				SOL			
370	PASQUEAUX Jean-Luc	Saint Leu la Forêt (95)	RA	534	GUILLE Léa	Thônes (74)	RA
550	RENAULT Nadège	Argentan (61)	Sec	541	LEGER Karine	La Roche / Foron (74)	Sec
1er agrès				1er agrès			
120	RECOUVREUR Claudine	Royan (17)	L	103	BIDAUD Annie	L'Isle Adam (95)	L
343	FRITSCH Sylvie	Hoenheim (67)	2	222	FOURMY Colette	Besançon Cita (25)	6
316	BOISRAMÉ Bénédicte	Le Lion d'Angers (49)	2	312	BENTI Valérie	Ecouflant (49)	2
540	LACROIX Emilie	Feurs (42)	1	302	ADAMO Nadine	St Romain en Gal (69)	2
2ème agrès				2ème agrès			
217	DEREGNAUCOUR Colette	Besançon Cita (25)	6	202	AMISSE Sylvie	St Etienne de Montluc (44)	6
405	VINCENTI Véronique	Marseille (13)	2	242	PAUBEL-GUERIN Martine	Replonges (01)	6
384	RENOUX Axelle	Epinal (88)	2	361	LEFEVRE Béatrice	Toul (54)	2
387	ROURE Sabine	Le Cheylard (07)	2	345	GAUDIN Sophie	Orliénas (69)	2
3ème agrès				3ème agrès			
219	FAVRE ROCHEX Corinne	La Roche s/Foron (74)	6	212	COLLOMB Christel	St Laurent du Pont (38)	6
318	BONDENET Stéphanie	Dole (39)	2	301	ALLER Sandrine	Voray sur L'Ognon (70)	2
319	BREYMAND Martine	Roche la Molière (42)	2	335	DOMPNIER Cathy	St Jean de Maurienne (73)	2
320	CAILLERE Catherine	Argentan (61)	2	369	MOUTON Martine	Condrieu (69)	2
4ème agrès				4ème agrès			
233	POULIQUEN Cécile	Brest (29)	6	215	DELORME Marc	Thônes (74)	6
355	JAYET Caroline	La Ravoire (73)	2	386	ROUDIER Christine	Royan (17)	2
393	SIBELLE Martine	Saint Galmier (42)	2	398	TORCHE Denise	Bourg en Bresse (01)	2
537	HOUGUENADE Manon	Hermès (60)	1	560	TREMENEK Murielle	Estrees St Denis (60)	1
ENSEMBLES				Seuls les juges grisés notent le 4ème degré. En cas de défection d'un membre du jury, le club concerné devra OBLIGATOIREMENT : Avertir la Fédération, l'organisateur et Geneviève CARIOU : genevieve.cariou@bbox.fr 06 65 19 97 58 et proposer un remplaçant.			
524	CHERBLANC Cécile	Tarare (69)	Sec				
ALIGNEMENT							
503	COURBOILLET Michèle	Voray sur L'Ognon (70)	Ens				
505	KOCH Florence	Montalieu Vercieu (38)	Ens				
EXECUTION INDIVIDUELLE							
111	GRANGERAT Reine	Cluses (74)	L				
231	JOLY Maryvonne	Roche la Molière (42)	6				
EXECUTION D'ENSEMBLE							
330	DELFORGE Jeanne-Marie	Marquette Lez Lille (59)	2				
504	COQ Hélène	La Ravoire (73)	Ens				

Nom de l'association _____

LISTE DES GYMS composant l'équipe (à inscrire par ordre alphabétique et à présenter obligatoirement le jour du championnat au contrôle des licences)

N° de la gym	N° licence	NOM et Prénom	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			

LISTE DES ENTRAINEURS

NOM et Prénom	N° licence

Signature de l'entraîneur

Le 4 juillet 2015

FEUILLE DE REPARTITION DES DEGRES PAR AGRES

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Jeunesses SAUT

2ème degré	3ème degré	4ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Jeunesses BARRES

2ème degré	3ème degré	4ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Jeunesses POUTRE

2ème degré	3ème degré	4ème degré

Nom de l'Association :N°.....

Fédéral 3 Jeunesses SOL

2ème degré	3ème degré	4ème degré

Veillez remplir les 4 tableaux selon le degré de chaque gymnaste à chaque agrès.
Vous inscrivez le N° de votre gym dans la case correspondant à chaque agrès (une seule gymnaste par ligne) un maximum de 12 gymnastes. Les cases jaunes sont obligatoires, les cases grises interdites.
Vous découperez la feuille en 4 pour présenter le tableau au secrétaire d'agrès correspondant.

Fédéral 3 Jeunesses Association N°..... et N° passage.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	
	3 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}		

Inscrire la lettre et le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, il vous sert à faire vos groupes de passage. Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

Fédéral 3 Jeunesses Association N°..... et N° passage.....

Nom de l'Association :

Sol

Répartition des gymnastes par musique

Ordre de Passage	Musique	agrès N°1	agrès N°2	agrès N°3	agrès N°4
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	
	3 ^{ème}				
	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}		

Inscrire la lettre et le N° des gymnastes dans les cases correspondant à leur musique :

Le choix de l'agrès est déterminé par la monitrice et non arbitrairement par le responsable d'agrès. L'ordre ci-dessus n'est pas imposé, il vous sert à faire vos groupes de passage. Il est important de réduire au minimum le nombre de passages.

10h : Accueil de toutes les associations sur le stade annexe Etcheberry à Vienne

10h30 : FESTI'FEDE

Programme

- ∞ Défilé des drapeaux des associations
- ∞ Défilé et présentation des associations
- ∞ Entrée des juges
- ∞ Entrée des gymnastes du Sporting Club de Seyssuel
- ∞ Entrée des trophées fédéraux
- ∞ Mot du Président général de la FSCF
- ∞ Temps fort
- ∞ Palmarès Mouvement d'ensemble Aînées F2 et F3
 - Mouvement d'ensemble Aînées
- ∞ Palmarès Aînées F2 et F3
- ∞ Transmission du témoin de Seyssuel à Flers
- ∞ Palmarès Mouvement d'ensemble Jeunesses F2 et F3
 - Mouvement d'ensemble Jeunesses
- ∞ Palmarès Jeunesses F2 et F3
- ∞ Défilé des championnes
- ∞ Mouvement d'ensemble Jeunesses (bis)

CONSIGNES POUR LE DIMANCHE

TENUE des ENTRAINEURS :

Pour toutes les manifestations, SURVÊTEMENT aux couleurs de leur association ou tee-shirt blanc ou tee shirt ou débardeur aux couleurs de l'Association et pantalon de survêtement (corsaire autorisé pour les monitrices), chaussures à dominante blanche (voir tenue des moniteurs et monitrices : art 9.1 du PF 2015).

TENUE des GYMNASTES :

- Justaucorps ou justaucorps du club + survêtement du club ou justaucorps + corsaire/short. Les gymnastes se mettront en justaucorps pour le mouvement d'ensemble, il est important qu'elle puisse se mettre en tenue rapidement (donc pas de tenue pantalon ou corsaire + tee-shirt).
- Casquette ou foulard (forme et couleur uniformes)
- Chaussons blancs ou chaussures blanches légères. Si les chaussures ne sont pas conformes, les filles rentreront pieds nus sur le stade.
- Chaque Association doit avoir **son drapeau et sa pancarte**.

PANCARTE

Elle doit être sur fond blanc, propre et lisible et mentionner :

- le nom du CLUB en entier
- la ville et le département en LETTRES

Pour les nouvelles Associations, les normes demandées sont :

- largeur 70 cm
- hauteur 35 cm
- longueur du manche +/-1m50

RECOMMANDATIONS aux ENTRAINEURS

La présence de toutes les équipes est indispensable le Dimanche matin. (Article 5 page 10)

Vous êtes un exemple pour vos gymnastes. Votre attitude et votre motivation pour les différentes manifestations seront le fruit de l'image qu'elles donneront de la Fédération :

Toute attitude et comportement jugés incorrects et persistants malgré un avertissement de la part d'un membre de la CNGF, entraînera le déclassement de l'équipe.

TEMPS FORT :

- participer activement en ayant du RESPECT à l'égard d'un moment qui est à l'image de notre identité et qui réunit tout le monde à travers la joie d'être ensemble.

Pendant toute la durée de FESTI'FEDE, suivre les consignes données au micro et les instructions des Membres de la C.N.G.F. qui sont responsables du bon déroulement de celui-ci, nous vous en remercions par avance.

CONSIGNES POUR L'ENTREE DU FESTI'FEDE

A 10h15 : **RASSEMBLEMENT** sur le terrain annexe du stade de Rugby

Défilé sur le stade :

- Pancarte en avant de l'association tournée vers les tribunes
- Gymnastes par vague de 5 : entraîneurs répartis sur la droite

Ordre du défilé

- Les drapeaux des associations
- Les associations
- Les Juges
- Le Sporting Club de Seyssuel
- Les trophées fédéraux

NOTA : les Jeunesses effectueront 2 fois le mouvement d'ensemble.

Les équipes classées 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} dans chaque catégorie ainsi que les podiums du mouvement d'ensemble, se rassemblent après le palmarès Jeunesses pour le tour d'honneur des Championnes.

Les 3 premières équipes classées au mouvement d'ensemble de chaque catégorie seront récompensées sur le podium des ensembles.

Les coupes ne seront remises qu'à partir de 13 h 30 dans une salle prévue à cet effet.

Le palmarès ne sera pas distribué sous forme papier. Il sera affiché tout autour du stade dès 14 h et consultable sur le site de la FSCF dès la fin du FESTI'FEDE

Révéler la passion qui vous anime !



Fédération Sportive et Culturelle de France ■ 22, rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65 ■ fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr